

ABONNEMENTS:	Quotidien.	Heb.
Ville.	\$4.00	\$1.50
Campagne.	5.00	1.50
Etats-Unis.	5.00	1.50
Union Postale.	5.00	1.50
(Payable d'avance)		

The Canada

Rédaction et Administration
73 rue Saint-Jacques, Montréal
Service de jour. MAIN 30
Service de nuit. MAIN (Seulement) 3058-30

Consent à publier
1 jan 15 1916
888. LEGISLATIVE
QUEBEC

VOL. XIII — No 275.

NEIGEUX ET TOURNANT AU FROID.

MONTREAL, SAMEDI 26 FÉVRIER 1916.

Température: Minimum 16: Maximum 34

PRIX: 1

150,000 Allemands sont mis hors de combat

L'artillerie française fait un véritable carnage autour de Verdun et les Allemands subissent des pertes qui s'élèvent à plus de 150,000 hommes.

Les Français reçoivent des renforts considérables. Toute une brigade allemande anéantie.

Des monceaux de cadavres encombrant le champ de bataille.

Paris, 25.—10.30 p.m. — Le combat se continue sans relâche dans la région de Verdun, d'après le bulletin officiel français émis ce soir. Plusieurs attaques d'infanterie par les Allemands avec de nombreux effectifs, ont été repoussées. Les duels d'artillerie se continuent avec grande intensité, à l'est de la Meuse, malgré une épaisse chute de neige.

LE COMMUNIQUE DE PARIS

"En Champagne, nous avons attaqué et capturé ce matin une position saillante de l'ennemi, au sud de Sainte-Marie-a-Py. Au cours de l'engagement nous fîmes 300 prisonniers comprenant 16 sous-officiers et 5 officiers.

"En Argonne, nous avons effectué un feu destructeur efficace contre les travaux de défense allemands, au nord de la Harazée.

"Dans la région au nord de Verdun, la neige est tombée en abondance dans la journée. L'activité de l'artillerie se continue très intense des deux côtés sur tout le front, et principalement à l'est de la Meuse où la bataille se continue avec la même intensité.

"Plusieurs attaques allemandes avec de gros effectifs furent faites avec une violence sans précédent contre la Côte du Poivre (environ 4 milles et demi au nord de Verdun), mais n'eurent aucun succès.

"Une autre attaque contre nos positions dans le Bois de la Vache fut aussi arrêtée.

"Il n'y eut pas d'engagement d'infanterie à l'ouest de la Meuse.

"Dans les Vosges, il y eut un duel d'artillerie dans la vallée de la Fecht."

LE COMMUNIQUE BELGE

Le communiqué belge publié ce soir dit: "La journée a été tranquille sur tout le front."

Paris, 25. — Les pertes allemandes au cours des 4 premiers jours de la bataille autour de Verdun sont estimées par l'autorité à 150,000.

On reconnaît maintenant que l'offensive allemande n'est probablement que le commencement d'un effort déterminé pour prendre la forteresse, autrefois la clef du front des Français, et peut être comparée en violence et en pertes à la bataille de l'Yser. Les Français croient que la bataille peut durer quinze jours. On croit que le calme d'hier soir n'avait pour cause que la nécessité pour les Allemands d'enterrer leurs morts, d'emporter leurs blessés et d'amener des réserves pour prendre la place de divisions à moitié détruites par l'artillerie et les mitrailleuses françaises. On sait que les troupes allemandes comprennent au moins 300,000 hommes appuyés par de nombreux mortiers autrichiens de 15 et de 17 pouces, de toute l'artillerie lourde employée dans la campagne de Serbie et d'une partie de celle qui fut jadis employée sur le front russe.

On observa dès le commencement de décembre, les préparatifs de cette bataille, alors que les premières troupes destinées aux opérations furent amenées. Huit divisions de retour de Serbie furent envoyées en Belgique pour s'y reposer d'où elles furent portées en janvier dans la région de Verdun. On sait que cinq corps d'armée en tout furent amenés pour renforcer les deux corps qui détenaient cette partie de la ligne entre Etain et Vauquois. Ces deux derniers étaient les meilleures troupes de l'armée allemande, comprenant, disent les prisonniers, le fameux 3ème corps de Brandebourg, que l'on prétend égaler en valeur la garde prussienne, et le 15ème corps d'armée commandé par le général von Deimling, connu en France comme l'un des plus brillants parmi les officiers allemands.

La résolution des Allemands de prendre la forteresse s'explique par la fascination que le nom de Verdun a eu sur l'esprit du peuple allemand depuis 1792 et la valeur morale de sa chute entre les mains des Allemands. C'est cette raison psychologique, d'après les critiques militaires, qui explique la présence de l'empereur Guillaume derrière ses troupes et les ordres du jour donnés à l'armée par le kronprinz et les généraux. Les Français, comparant le terrain gagné dans les 4 jours par les Allemands, disent que les Français en ont gagné deux fois autant dans les deux premiers jours de leur offensive en Champagne et qu'ils y ont fait 8 fois autant de prisonniers. La confiance des Français n'est pas ébranlée par ces attaques féroces et la légère courbe dans la ligne française.

Le critique militaire du "Temps" rapporte que les Français ont amené de grands renforts sur les lieux. Le lieutenant-colonel Léonce Roussel, un autre critique militaire, rapporte une conversation qu'il eût avec un chirurgien récemment de retour de Verdun. Le 22 février, au cours de la présente bataille, le chirurgien vit une brigade entière, avançant en rangs serrés, prise sous le feu concentré des batteries françaises et anéantie en quelques minutes.

LES DEUX PLUS GRANDS GÉNÉRAUX ALLEMANDS REPROUVENT L'ASSAUT CONTRE VERDUN. — LA BETISE DU KRONPRINZ.

Pétrograd, via Londres, 26. — Le "Russki Invalid", organe officiel de l'armée russe, publie aujourd'hui un compte rendu du conseil de guerre tenu à Berlin au cours duquel fut prise la décision d'attaquer Verdun. Le journal affirme que les kronprinz allemand et bavarois étaient fortement en faveur d'une attaque contre le front français à Verdun, mais que le maréchal Von Mackensen et le maréchal Von Hindenburg désapprouvèrent ce plan, prétendant qu'il serait mieux de développer les opérations déjà entreprises contre le front russe, parce qu'il serait nécessaire, si le plan des princes était adopté, d'envoyer en France les réserves spécialement entraînées pour la guerre contre les Russes.

De plus, on rapporte que le maréchal Von Hindenburg a dit que les chances de succès sur le front russe étaient plus grandes. Il a peu d'espoir dans les opérations contre Verdun et il craint un effet désastreux sur le moral de l'armée si elle manque son coup. Ces arguments, ajoute le journal, ne prévalurent pas et l'empereur Guillaume fut de l'avis des deux kronprinz.

ON ENTEND LES CANONS DU RHIN

Berlin, via Londres, 25. — Le "Volks Zeitung" de Cologne, rapporte que le bruit d'une lourde canonnade se fait entendre depuis lundi de la région d'Elfel, basse chaîne de montagnes de la Prusse rhénane sur la rive gauche du Rhin. On peut comparer la canonnade à celle du mois de septembre dernier.

(A suivre à la page 3).

Les Russes prennent 3 villes

LES TURCS FUIENT DE TOUTES PARTS.

Les écoliers russes font prisonniers tout un poste d'Allemands, près de Dvinsk.

Pétrograd, 25, via Londres, 26. — Bulletin officiel d'aujourd'hui: "Dans le secteur de Riga, il y eut un violent duel d'artillerie dans la région au sud-ouest de l'île Dalen.

"Près de Dvinsk, hier, dans la région d'Illouk et au sud de Garbounovka, il y eut des deux côtés, une violente activité de l'artillerie. Dans la région à l'ouest de Kunhotz-Kulavila, au sud-ouest de Pinsk, nos éclaireurs se sont frayé un passage à travers des clôtures de fil de fer sur une grande étendue, et tuèrent ou firent prisonniers un poste entier d'ennemis.

"En Galicie, dans la région des villages de Ghadki et de Vorobievka, et près de Mikhalche, les combats à la grenade à main pour la possession de cratères se sont continués.

"Dans la mer Noire, nos torpilleurs coulèrent près de Sinope, 4 navires à voiles, démolirent des ponts du chemin de fer de la côte et dispersèrent une caravane de chameaux qui avançait sous la protection de troupes.

"Dans le Caucase, nos troupes ont pris à l'assaut la ville d'Ishpir. La poursuite de l'ennemi se continue dans les régions d'Erzeroum et de Knyss.

"Dans la région de Kermanshah, en Perse, nos troupes, ayant délogé l'ennemi de ses positions dans les montagnes, ont occupé la ville de Sakhne, y prenant 4 canons. Au sud de Téhéran, nos troupes sont entrées dans la ville de Kachen."

Pour nos frères d'Ontario

Le conseil de ville de Québec adopte une résolution priant S. M. le Roi Georges V de leur donner justice.

Québec, 25. — Le Conseil de Ville de Québec adopta ce soir la résolution suivante:

"Attendu que le conseil voit avec alarme la position très difficile créée à la minorité française d'Ontario et de Manitoba par les règlements et les lois scolaires présumément en vigueur dans ces deux provinces;

"Attendu que ce conseil considère que les parents des enfants d'origine française ont le droit incontestable de faire élever leurs enfants dans la langue française qui est l'une des langues officielles du Canada;

"Attendu qu'il est essentiel à l'union et à la concorde des divers éléments de la Confédération que tous soient traités dans chaque province avec une égale justice;

"Il est en conséquence résolu par le conseil qu'une pétition soit présentée, de la part des citoyens de la ville de Québec, à Son Excellence le Gouverneur-Général pour être par lui transmise au gouvernement impérial, suppliant Sa Majesté très Gracieuse, le Roi Georges Cinq, de bien vouloir, afin de sauvegarder les meilleurs intérêts du Canada et de l'Empire, prendre des moyens efficaces pour obtenir pour la minorité française des Provinces d'Ontario et du Manitoba, en matière d'éducation, la même mesure de liberté dont, depuis et même longtemps avant la Confédération, la minorité anglaise de la province de Québec a toujours pleinement bénéficié."

LA CONTREBANDE DE GUERRE

Amsterdam, via Londres, 25. — Le "Telegraaf", dit aujourd'hui, que le nouveau ministre des finances de la Hollande a déterminé à faire disparaître la contrebande. Il a demandé 2,000 autres officiers de douanes qui seraient pris dans les cadres militaires.

Que le gouvernement diminue ses dépenses

Avec des chiffres à l'appui M. Hughes, député libéral de Kings, fait voir que le parti conservateur a augmenté les dépenses dans des proportions extraordinaires.

A PLUSIEURS INTERPELLATIONS, LES MINISTRES RÉPONDENT COMME TOUJOURS, QU'ILS NE SAVENT RIEN.

Un très beau discours de l'hon. M. Lemieux.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 25. — L'opposition a continué toute la journée durant sa critique des propositions budgétaires du ministre des Finances, Personne du côté de la droite, n'a songé à répondre. Le ministre des Finances, présent à son siège durant la majeure partie de la journée, a donné de ci de là quelques explications, mais il n'a pas songé à réfuter aucun des arguments émis par les libéraux. Le gouvernement est résigné à son sort. Et le ministre devra se rendre, selon toutes probabilités, aux demandes très judicieuses des libéraux. Il est pratiquement certain qu'une tentative du gouvernement de forcer sa politique fiscale en chambre résulterait en une scission dans les rangs même des conservateurs. Nombre de députés ministériels déclarent en petit comité leur dissatisfaction et nul doute que le ministre lui-même connaît leurs récriminations.

Sir W. Laurier a demandé au gouvernement quand il avait l'intention de produire les documents relatifs au réquisitionnement du grain. Cette question a été posée à plusieurs reprises au gouvernement et M. White a dû de nouveau répondre pour le Ministère qu'il n'en savait rien.

M. Casgrain, à qui M. Lemieux a demandé si le gouvernement allait bientôt remplir les vacances au banc de Montréal, n'a pu donner de réponse satisfaisante. Il a répondu à M. Lemieux que les nominations seraient faites sous peu. C'est la réponse qui a été faite par le Ministère au moins une dizaine de fois depuis quelques semaines.

M. Murphy a renouvelé lui aussi, sa question au sujet de la Salvation Army et déclaré qu'il avait vu dans les journaux du matin que le Col. Langdon de cette association avait confirmé la nouvelle que l'association se préparait à amener au Canada quelques quinze mille femmes et enfants mis sur le pavé par la guerre. M. White a répondu par la fatidique: "No definite information."

Puis M. Hughes, de Kings, a repris la discussion sur le budget. Il a demandé au gouvernement si sa proposition de soumettre au parlement canadien des appropriations plus élevées que ne le demandent les besoins du pays était constitutionnelle. M. Hughes en doute et il fait remarquer que cette demande est une preuve que le ministre des Finances ne possède aucun contrôle sur ses collègues, qui sont à la tête de départements où les dépenses ordinaires peuvent facilement être manipulées pour le bénéfice du parti.

Puis M. Hughes donne un grand nombre de chiffres très intéressants démontrant l'augmentation énorme dans les dépenses ordinaires de l'administration depuis la venue du gouvernement actuel au pouvoir. Ces dépenses ont, en général, doublé et dans nombre de cas, triplé. Certains des chiffres valent d'être cités pour l'édification du peuple qui paie.

Ainsi, durant les quinze années du régime libéral, les dépenses de l'immigration se sont élevées en total à \$11,291,394 tandis qu'au cours des quatre dernières années, sous le régime actuel, ces dépenses se sont chiffrées à \$6,343,589, soit en moyenne, \$1,585,890 tandis que sous le régime libéral cette moyenne n'atteignait que \$661,760.

Durant les quinze années du régime libéral les dépenses du service civil se sont élevées en total à \$31,130,268 soit une moyenne annuelle de \$2,075,350 tandis que pour les quatre dernières années ces dépenses se sont chiffrées à \$21,649,896, soit une moyenne annuelle de \$5,412,474.

Aux travaux publics, les dépenses pour les quinze années de 1896 à 1911 se chiffraient à un total de \$80,313,281, tandis que depuis que le régime actuel est au pouvoir, soit pour quatre années, ces dépenses ont atteint le chiffre énorme de \$62,163,036 soit une moyenne annuelle de \$15,541,000 tandis que la moyenne annuelle sous le régime libéral n'atteignait que \$5,354,220.

Et finalement les dépenses pour les terres fédérales se chiffraient en total pour les quinze années du régime libéral à \$5,736,870 tandis que pour les quatre années du régime actuel elles atteignent le chiffre incroyable de \$11,727,381.

"C'est à peu près le comble", fait remarquer M. Hughes. En quatre années le gouvernement actuel fait plus que doubler les dépenses de l'administration libérale pendant quinze ans. Et ce n'est pas tout.

Les revenus se sont changés en déficits depuis que l'administration actuelle a pris la direction des affaires. Ce déficit atteindra pour l'année prochaine les huit cent mille piastres. Il y a là une imprévoyance surprenante, et le gouvernement pourrait très facilement diminuer les dépenses des départements qui ne réussissent pas à rencontrer leurs affaires.

Puis M. Hughes étudie lui aussi les propositions budgétaires et se plaint en terminant du manque de renseignements fournis à la chambre par le gouvernement sur nombre de questions d'importance. Ainsi par exemple, le gouvernement n'a pu dire à la chambre si le gouvernement français achetait encore des chevaux au pays ni dire s'il faisait des achats aux Etats-Unis. Si le gouvernement possède les renseignements demandés, conclut M. Hughes, il ne veut pas les donner à la chambre.

Suivit M. Loggie, qui, après avoir rappelé les circonstances malheureuses dans lesquelles il parlait à la chambre des communes la dernière fois. — M. Loggie était à parler quand le feu se déclara aux communes — et paye un tribut d'hommages à la mémoire de M. Law, passe lui aussi à la question des dépenses et il demande lui aussi au gouvernement d'enlever des appropriations de l'année, les quelques vingt millions de piastres reconnues non nécessaires par le gouvernement.

Et M. Loggie attaque ensuite le système de patronage mis en oeuvre par l'administration actuelle. Il déclare que dans la plupart des cas c'est le comité de patronage qui décide des contrats à donner avec la conséquence que des compagnies sérieuses se sont vu refuser des contrats tandis que des compagnies champignons obtenaient sans soumission des commandes importantes.

M. Turrif, d'Assiniboine, attaque la taxe nouvelle imposée par le ministre des Finances sur les pommes canadiennes. Cette taxe a été imposée, déclare M. Turrif, à la demande de quelques pommiculteurs de la Colombie Britannique et dans le seul but d'aider le gouvernement à demi-défunt, de cette province, en vue des prochaines élections générales dans cette province.

La conséquence pour les autres provinces de l'Ouest, déclare M. Turrif, va être une augmentation de cinquante centins par

(A suivre à la page 3).

EAU PURGATIVE RICA

GUERIT LA CONSTIPATION HABITUELLE

Le changement de température occasionne souvent DES RHUMES suivis de MAUX DE TÊTE. L'Eau Purgative Rica est tout indiquée comme traitement. La liberté des intestins assure la santé!

EN VENTE PARTOUT

La Société des Eaux Purgatives Rica.

MONTREAL

Le bill des pharmaciens à la législature

Un fort intéressant débat a eu lieu, hier, à l'Assemblée législative. — On décide de protéger les médecins qui pourront remplir leurs ordonnances.

LE CODE MUNICIPAL EST ADOPTÉ PAR LA LÉGISLATURE. APRES UNE DISCUSSION SUR LA CLAUSE DES PROPRIETES NON IMPOSABLES.

(De notre correspondant)

Québec, 25. — Deux discussions intéressantes ont marqué la séance de cet après-midi, à la chambre, la première sur le bill Létourneau concernant les pharmaciens, la seconde sur des amendements proposés au code municipal avant que d'en faire l'adoption définitive.

Le bill Létourneau, c'est la première mesure que l'on ait considérée à cette séance. C'est en quelque sorte la codification des règlements qui régissent la profession des pharmaciens. La clause qui a provoqué la discussion décrétait que dans toute cité ou ville dont la population excède six mille âmes aucun médecin ne pourrait exercer le commerce de la pharmacie s'il n'abandonnait pas la pratique de la médecine et de la chirurgie, on faisait une restriction pour protéger les droits acquis en disant que cela ne s'appliquait pas aux médecins tenant légalement pharmacie le premier janvier 1916.

M. Létourneau expliqua que ce n'était pas une mesure absolue nouvelle en principe, qu'il proposait, puisque pareille disposition défendant aux médecins de tenir une pharmacie existe déjà pour Montréal et Québec. Si on a jugé à propos de prendre cette décision à l'égard de ces deux cités, dit le proposer, je ne vois pas pourquoi, étant donné que personne ne s'en plaint et qu'on contrairement tout le monde paraît très satisfait, on ne généraliserait pas la loi de façon à ce qu'elle s'applique aux cités et villes dont la population est de plus de six mille âmes. Cette loi n'empêche pas le médecin de donner comme autrefois ses ordonnances ni d'avoir sa pharmacie privée. De plus, les droits acquis se trouvent sauvegardés puisque l'on dit que les médecins qui, au premier janvier 1916, tiennent légalement une pharmacie n'en seront pas affectés. L'objet de la loi est d'améliorer la situation pour les pharmaciens et d'exercer un contrôle sur ceux qui pratiquent cette profession, ce contrôle, le public a tout intérêt à ce qu'il soit aussi efficace que possible.

M. Tellier voit dans cette mesure une entrave à la liberté du commerce, que l'on ne doit pas affecter à moins que l'intérêt public l'exige. En 1897, nous eûmes, Sir Lomer Gouin se le rappelle, cette lutte à soutenir en faveur des médecins contre l'acapement du commerce par les pharmaciens.

Il n'est pas juste d'enlever au médecin le droit de préparer ses ordonnances, puisque c'est lui qui est le juge de ce que requiert l'état du patient, le pharmacien, lui, n'a qu'à suivre scrupuleusement les indications du médecin. En 1890, quand on adopta cette mesure pour les cités de Montréal et de Québec, on redoutait comme maintenant, l'opposition qu'elle susciterait, et on avait fait une restriction en faveur des droits acquis.

M. Tellier déclare donc qu'il votera contre la clause.

Le Dr Grégoire se lève alors et proteste énergiquement contre cette entrave à la liberté du médecin. Il s'insurge de toutes ses forces contre cette phrase qu'il répète à plusieurs reprises avec indignation, "Aucun médecin ne peut exercer le commerce de pharmacie s'il n'abandonne la pratique de la médecine et de la chirurgie"; c'est là une disposition odieuse, dit-il.

Le grand danger de cette mesure, ajoute l'orateur, c'est qu'elle va favoriser le commerce de ces charlatans qui font le commerce des remèdes brevetés et qui s'intitulent pharmaciens, elle sera aussi une occasion pour les pharmaciens de second ordre de substituer aux ordonnances du médecin des drogues de leur choix ou qui leur apporteront le plus de profits, attendu que de nos jours tout le monde est pris de la fièvre de l'argent, même parfois en risquant la vie des autres.

Il faut, dit le Dr Grégoire, que le médecin ait pleine liberté d'exercer sa profession pour en tirer toutes les ressources destinées à sauver la vie de ses patients et à les ramener à la santé.

M. Létourneau fait observer que la loi n'a pas du tout pour objet d'empêcher le médecin de préparer lui-même ses ordonnances, non plus que de le priver de sa pharmacie privée. Ce n'est pas plus un empiètement sur les droits du médecin que l'exclusivisme des autres professions. On demande tout simplement que le médecin n'exerce pas le commerce de pharmacien.

M. Galipeault a plus confiance au médecin qu'au pharmacien quand il s'agit des ordonnances. De nos jours, il est malheureux que des pharmaciens fassent plusieurs commerces à la fois et soient ainsi souvent distraits de leur profession. Il votera contre la proposition contenue dans le bill.

M. Létourneau déclare que pour marquer au moins un progrès dans la voie indiquée par le bill on devrait appliquer le privilège aux cités de plus de 25,000 âmes.

M. Robert, de Rouville, propose de retrancher la clause, ce à quoi M. Létourneau consent finalement.

L'autre discussion s'est faite avant l'adoption du code municipal.

M. Tellier, avant de proposer son amendement, se déclare satisfait de la façon dont les choses se sont passées tout le temps qu'a duré l'étude du code municipal.

On a montré, à son égard, du côté du gouvernement, dit-il, de la bienveillance et on a accueilli favorablement plusieurs de ses suggestions.

Le nouveau code, dit-il, est beaucoup amélioré; l'ancien avait un bon plan, mais il y avait place pour bien des améliorations. On y a introduit des choses importantes qui seront très utiles aux municipalités, il y a moins de place pour l'arbitraire et plus de garantie pour les contribuables. Ce qui manquait dans la passé, c'étaient les moyens de contrôle pour ces derniers, ces moyens leur ont été procurés et mis absolument à leur portée.

Il n'a qu'une réserve à faire et il espère qu'on va s'entendre sur l'amendement qu'il veut proposer relativement aux biens non imposables. Il désire que la loi reste telle qu'elle était.

L'hon. M. Taschereau déclare que la loi à laquelle M. Tellier fait allusion est le résultat d'un compromis et il croit qu'on devrait la laisser telle qu'on la définitivement adoptée.

L'hon. ministre profite de l'occasion pour remercier M. Tellier de son concours dans la tâche de révision du nouveau code et exprime en même temps sa reconnaissance à M. Trahan, député

(A suivre à la page 3).

AMUSEMENTS

On voit par là que Sammy n'a pas

Maisons et Bungalows au Bord du Lac que l'on ne peut avoir que de nous aux fameuses conditions faciles de Marcell: \$100 comptant et \$15 et plus par mois, intérêt compris. Prêts à recevoir ou commander ces fameux Plans au bureau. Lots à bâtir au Bord du Lac, de tous prix et de toutes grandeurs. \$5 par mois vous assurent un lot. Brochures gratuites.

Marcell Trust Co. Main 3792
180 St. Jacques
3^e année—Actif, près de \$4,000,000

Que le gouvernement diminue ses dépenses

(Suite de la première page).

baril de pommes consommées dans ces provinces. Quand ces provinces demandent au gouvernement actuel la mise en franchise du blé qui aiderait les cultivateurs de tout le pays, leur demande est mise de côté et méprisée par le gouvernement, mais parce que dans une province quelconque intéressée font une demande de taxation sur les pommes, le gouvernement la leur accorde dans le but d'aider le gouvernement provincial à demi-mort.

C'est M. Lemieux qui a terminé la journée et ce dans un discours magnifique à tous les points de vue. Sa péroraison sur les relations actuelles entre Français et Anglais d'Europe et l'application qu'il a faite de cet exemple d'harmonie à la question des relations entre Canadiens-français et Anglo-canadiens au Canada a été de toute beauté.

Il faudrait citer le texte du discours de M. Lemieux pour lui rendre justice pleine et entière.

M. Lemieux a commencé son discours en justifiant les autorités canadiennes de la part qu'elles ont prise dans la guerre actuelle et il déclare que le peuple canadien à l'unanimité était en faveur de cette participation du Canada à la guerre actuelle. Une preuve de cette sympathie du peuple canadien à l'endroit des alliés c'est la façon patriotique et pratique avec laquelle le prêt domestique a été souscrit. La guerre actuelle, a déclaré M. Lemieux, est la lutte entre les forces de la vie et celles de la mort, entre les forces de l'oppression et de la tyrannie et celles de la liberté et du droit. Et le peuple canadien a voulu faire sa part dans cette lutte gigantesque.

Puis M. Lemieux a rendu hommage à la marine britannique pour la part qu'elle a prise dans la guerre actuelle et a déclaré que la guerre serait terminée à l'heure actuelle et que l'Allemagne en serait probablement sortie victorieuse après s'être emparée de tout l'empire colonial de la France et d'une partie de celui de l'Angleterre. C'est la flotte britannique qui a évité ce désastre.

M. Lemieux a payé en passant un tribut d'hommage à la conduite de l'aristocratie anglaise et celle de la démocratie françaises, unies toutes deux dans cette lutte gigantesque et qui, toutes deux ont été dignes de leur passé et de leur histoire glorieuse.

Puis l'orateur passe à la question financière du Canada, à l'heure actuelle. Il n'y a pas à se faire d'illusion a dit M. Lemieux. Le Canada aura à la fin de la guerre, une dette nationale dépassant un billion de piastres. Il devra songer aussi à la réorganisation de tout son système économique et industriel. En face de cette situation sérieuse, le devoir du gouvernement est tout indiqué: il est unique, c'est la pratique de la plus stricte économie. Le Canada doit imiter l'exemple de l'Angleterre, de la France et des autres nations belligérantes, diminuer les dépenses de son administration, diminuer les dépenses de construction et les dépenses au capital et finalement empêcher tout gaspillage des deniers publics dans les dépenses de guerre. Et M. Lemieux fait ici une comparaison entre les dépenses du Canada en 1910-11 alors que le pays était en pleine prospérité et celles de 1916-17 alors qu'il se trouve en face de la plus sérieuse situation financière et économique. En 1910-11 les dépenses aux travaux publics se chiffraient à \$14,114,000 tandis que les dépenses de 1916-17 sont évaluées par le gouvernement à \$39,649,000; les dépenses au service civil pour 1910-11 étaient de \$4,463,000 et celles de l'année prochaine sont évaluées à \$7,250,000; les dépenses de l'agriculture s'élevaient en 1910-11 à \$1,319,000, celles de l'année prochaine s'élèveront à \$4,263,000. — «Les intérêts du pays dans ces circonstances conclut M. Lemieux, sur ce point, demandent la plus stricte économie, ils exigent que le gouvernement retourne en cette année de disette aux dépenses de 1910-11 alors que nous étions en pleine prospérité. Il faut aussi que le gouvernement songe que le peuple canadien doit supporter le poids des taxes provinciales et municipales. Ces taxes, à elles seules atteignent cent mille millions de piastres à l'heure actuelle et elles augmentent annuellement d'une façon considérable.

Puis M. Lemieux se demande s'il n'eût pas été préférable pour les intérêts du pays que le premier ministre vint demander au chef de l'opposition dès les premiers mois de la guerre de former avec lui un cabinet de coalition. Les intérêts du pays eussent été mieux sauvegardés de cette façon. Au lieu de cela, cependant, le gouvernement songeait à faire des élections. Le discours que prononçait M. Rogers à Montréal en est une preuve irréfutable, dit M. Lemieux.

Puis M. Lemieux passe à la question des dépenses du gouvernement. Il déclare qu'au lieu de recruter des soldats, le gouvernement a recruté des employés en grand nombre. Depuis 1911, 25,613 employés nouveaux ont été placés au service civil. Et en déduisant les démissions et les renvois le nombre des fonctionnaires civils se trouve augmenté de 11,147; cette conduite scandaleuse a été condamnée même par le journal officiel des employés civils, le "Civilian". M. Lemieux montre surtout la conduite scandaleuse de M. Pelletier, ancien ministre des Postes, à Québec seulement, il plaçait 255 employés nouveaux et à Montréal il ajoutait au personnel du bureau de poste quelques onze cents employés.

Puis parlant des taxes proposées par le ministre des Finances, M. Lemieux déclare que le gouvernement aurait dû taxer plus effectivement les profits de guerre et pour sa part il aurait été en faveur d'une taxe de cinquante pour cent des profits excessifs faits par les compagnies qui ont eu des contrats de guerre. La taxe rétroactive eût été raisonnable pour les profits de guerre continue M. Lemieux mais cette taxe étendue aux industries en général aura pour résultat de décourager les industriels canadiens et d'empêcher les capitaux étrangers de venir au Canada.

Puis, M. Lemieux, après avoir suggéré au ministre des Finances l'étude d'une taxe sur les revenus termine par une belle péroraison montrant l'union qui existe à l'heure actuelle entre la France et l'Angleterre, les deux ennemies séculaires, et exprime l'espoir que la guerre actuelle aura pour effet de faire cesser les luttes entre les différentes races au Canada.

Le bill des pharmaciens à la Législature

(Suite de la première page).

de Nicolet et secrétaire de la commission de refonte du Code municipal, qu'il qualifie de père du nouveau code, pour la somme de travail qu'il s'est imposé pour aider la chambre et le comité dans leur besogne. M. Tellier se fait aussi un devoir de féliciter M. Trahan du dévouement qu'il a apporté dans cet important travail.

Parlant de son amendement qui demande de laisser la loi telle qu'elle est relativement aux biens non imposables, le député de Joliette déclare que pour continuer à faire preuve du même esprit d'harmonie qui a présidé à l'étude du code, il consentirait même à accepter la nouvelle loi pourvu que l'on s'en rapporte à la décision des municipalités plutôt que d'imposer à ces dernières l'obligation de taxer certains biens non imposables jusqu'ici.

M. Laverne n'est pas non plus contre le principe de la nouvelle loi, il voudrait simplement qu'elle ne fût pas impérative.

Sir Lomer Gouin constate avec plaisir que des deux côtés de la chambre on s'entend sur le principe de la loi nouvelle concernant les biens non imposables. Sir Lomer a eu l'occasion de rencontrer les autorités religieuses au sujet de la part que doivent prendre les communautés religieuses quant à l'entretien des chemins, à l'éclairage et à la protection contre les incendies, on n'y a pas eu de discussion à ce sujet dans cette entrevue, on a tout simplement eu une conversation sur la rédaction de la loi qui a été préparée à la satisfaction d'un représentant avocat des autorités religieuses.

Le premier ministre conclut donc que l'on ne devrait pas insister davantage sur ce point.

M. Tellier demande que l'on vote sur son amendement; le résultat est le suivant:

Pour: MM. Cousineau, Tellier, D'Auteuil, Sauvé, Bernier, Laverne et Doris. — 7.

Contre: Sir Lomer Gouin, Les Hon. MM. Allard, Taschereau, Décarie, Caron, Tessier, Mercier, Mitchell, Létourneau (Hochelaga), Tessier (Rimouski), Gosselin, Cannon, Galipeault, Francoeur, Robert (Rouville), Stein, Bullock, Létourneau (Québec), Grégoire, Trahan, Robert (Saint-Jean), Petit. — 22.

M. Galipeault propose à son tour un amendement pour permettre aux maires et aux conseillers de faire des travaux de voirie pour la municipalité et d'en être rémunérés jusqu'à concurrence du montant de leur part de contribution.

Le député de Bellechasse déclare que cet amendement lui a été demandé par plusieurs municipalités de son comté et il sait que dans plusieurs autres municipalités des comtés voisins on désire la même chose.

L'hon. M. Taschereau croit que ce serait là un grand danger et qu'on ouvrirait la porte à bien des abus. On s'exposerait à ce que les maires et conseillers favorisent leurs familles et à ce qu'il y ait exploitation de la part des intéressés. Le budget du gouvernement serait tout probablement assailli par les municipalités qui auraient à faire face à des dépenses trop considérables dans bien des cas.

L'hon. M. Caron qui a déjà exprimé une opinion favorable à cette mesure déclare que la discussion qu'il a entendue au comité et les objections qui ont été soulevées l'ont convaincu qu'en effet ce serait ouvrir la porte à des abus.

Il croit donc de son devoir de voter contre l'amendement. M. Robert, de Rouville, est en faveur de cet amendement, qu'il voudrait cependant voir modifier de façon à laisser aux municipalités le soin de juger des circonstances où cette permission pourrait être donnée au maire et aux conseillers.

Le vote donne le résultat suivant:

Pour: MM. Galipeault, Robert (Rouville), Francoeur, Gosselin, Cannon, Doris, Stein, Robert (St-Jean), Laverne et Sauvé. — 10.

Contre: Sir Lomer Gouin, les Hon. MM. Allard, Taschereau, Décarie, Caron, Tessier, Mercier, Mitchell, Létourneau (Hochelaga), Bullock, Cousineau, Tellier, Bernier, Létourneau (Québec), Slater, Trahan, Grégoire, Petit. — 18.

Le code municipal est définitivement adopté et envoyé au Conseil législatif pour y être également approuvé.

Sir Lomer Gouin a fait adopter par la chambre le projet de loi relatif à certaines questions soumises à la cour d'appel par le gouvernement. Sir Lomer a expliqué qu'il a été entendu entre les gouvernements fédéral et provincial que les questions en litige seraient soumises à la cour du Banc du Roi, siégeant en appel, et que l'une ou l'autre des parties pourrait interjeter appel de la décision de cette cour au comité judiciaire du Conseil privé. Jusqu'au jugement final le gouvernement de cette province reste en possession des pêcheries. C'est une opinion que la cour d'appel est invitée à donner. Le Conseil privé sera appelé à se prononcer aussi de façon à donner plus de satisfaction aux deux parties.

Le bill présenté par Sir Lomer a donc pour objet de confirmer cette entente entre les gouvernements fédéral et provincial.

Sir Lomer annonce incidemment qu'une dépêche reçue aujourd'hui même dit que le Conseil privé a décidé en faveur des provinces la question des assurances, maintenant ainsi le jugement de la cour supérieure. Sir Lomer attend toutefois des détails supplémentaires avant de commenter le sujet.

Sir Lomer annonce incidemment qu'une dépêche reçue aujourd'hui même dit que le Conseil privé a décidé en faveur des provinces la question des assurances, maintenant ainsi le jugement de la cour supérieure. Sir Lomer attend toutefois des détails supplémentaires avant de commenter le sujet.

La chambre a voté les amendements du conseil législatif aux bills suivants: Concernant les curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre aux Liens; la construction des sous-bassements d'église, sacristie et presbytère de S.-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Les bills suivants ont été votés en troisième lecture: Constituant en corporation le cimetière de l'est de Montréal; Amendant la charte de la "Sunday School Union of Montreal"; Constituant en ville la paroisse de la Pointe-aux-Trembles sous le nom de "Laval de Montréal"; Constituant en corporation la compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.

La chambre a ajourné à lundi soir à 8.30.

150,000 Allemands sont mis hors de combat

(Suite de la première page).

L'IMPORTANCE DE LA BATAILLE DE VERDUN POUR L'ANGLETERRE.

Londres, 25. — Le major général sir Francis Lloyd, commandant du district de Londres, appuya, dans un discours qu'il prononça, aujourd'hui, lors de l'ouverture d'un manège militaire, à Wimbledon, sur l'importance pour l'Angleterre de la bataille qui fait rage autour de Verdun.

"Dans cette grande guerre, dit le général Lloyd, chaque individu doit se renoncer entièrement et tous doivent s'unir pour obtenir la victoire. Réalisez-vous que le but de la bataille actuelle c'est, pour les Allemands, de s'ouvrir un passage à Paris? La victoire demeurerait dans la balance tant que les Teutons ne seront pas rejetés en arrière, comme j'ai grande confiance qu'ils le seront.

"Mais, si parfois la ligne de nos Alliés est percée, la voie sera ouverte sur la capitale de la France, et si elle est atteinte, la guerre aura un caractère tout à fait nouveau qui menacera nos vies et notre existence. Un succès allemand sur le front français ne signifierait pas seulement la perte de Paris, mais mettrait aussi Londres en danger."

Le général Lloyd réprimanda ces Anglais qui, dit-il, ont pris l'habitude de trouver mal fait et de critiquer le travail des chefs de la nation.

"Grognez que vous êtes", dit-il, "vous mettez des bâtons dans les roues de la victoire. Le peuple doit apprendre qu'il est nécessaire d'établir la discipline dans chaque coin de la vie privée et du foyer de chacun pour tourner cette grande lutte en victoire."

LA GRAVITE DE LA SITUATION

Londres, 26. — Quoique la confiance des critiques militaires n'en soit pas ébranlée, ils admettent cependant la gravité de la poussée allemande sur Verdun. Ils réalisent que l'accalmie momentanée de la bataille n'est que le prélude d'activités nouvelles qui reprendront

M. A. HAMELIN

avait bien mauvaise digestion, était devenu faible, nerveux, ne dormait pas bien des nuits et ne pouvait plus se rendre régulièrement à son ouvrage.

Avec les PILULES MORO il s'est tonifié, l'estomac s'est remis et la santé lui est bientôt revenue.



M. A. HAMELIN.

Mangez lentement; mâchez parfaitement vos aliments. Plus longtemps l'aliment demeure dans la bouche, moins il reste dans l'estomac. Ne buvez pas en mangeant; prenez tout au plus quelques gorgées d'eau chaude après votre repas. Les estomacs dyspeptiques supportent généralement mieux l'alimentation solide que celle qui est trop liquide.

Ne mangez ni trop chaud, ni trop froid.

Ne mangez pas plus que le demande votre constitution. Il vaut mieux rester un peu sur votre appétit si la digestion est habituellement difficile.

Ne vous livrez jamais à un exercice violent, mental ou physique, avant de vous mettre à table ou immédiatement après avoir mangé.

Ne prenez jamais plus de trois repas par jour et que le dernier soit toujours très léger. Four beaucoup de dyspeptiques, deux repas quotidiens doivent suffire.

Ne prenez jamais rien entre les repas. Ne vous mettez jamais à table si vous êtes très fatigué ou épuisé par quelque travail. Evitez toujours de prendre des aliments si vous êtes sous le coup d'une irritation quelconque ou avez des tracasseries graves.

Bornez-vous aux aliments d'une digestion facile; écartez les mets compliqués, lourds et ne touchez jamais à plus d'un ou deux plats par repas.

Après chaque repas, prenez deux Pilules Moro, puis la moitié d'un grand

verre d'eau chaude. Les Pilules Moro sont un auxiliaire actif de l'estomac, elles facilitent la digestion et l'assimilation des aliments.

Voilà la façon d'obtenir force et santé; voilà le remède qui engendre et développe l'énergie, crée et dirige toutes les grandes entreprises.

J'avais beaucoup souffert de ma digestion depuis trois ans, malgré les remèdes de plusieurs médecins. Les douleurs d'estomac m'affaiblissaient, me rendaient nerveux, m'empêchaient de dormir souvent et alors, le lendemain il m'était impossible d'aller à l'ouvrage. Il m'arrivait parfois de perdre deux ou trois jours de travail par semaine. Il y a quelque temps, je me suis décidé à prendre les Pilules Moro et je fus soulagé presque immédiatement. Mes forces s'augmentèrent, ma digestion se fit mieux et le travail m'était moins pénible. Enfin, ces pilules m'ont si bien remis que je n'ai plus besoin d'en prendre maintenant, mais je n'oublierai pas que ce remède a fait pour moi." — M. Adolphe Hamelin, 37 rue Hamilton, Holyoke, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Aux hommes malades qui désirent se renseigner sur leur état de santé, le Dr Adolphe Hamelin, de la Compagnie Médicale Moro, offre gratuitement ses conseils. Son bureau, au No. 272 rue Saint-Denis, est ouvert tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, le samedi jusqu'à 8 heures. Les hommes malades qui ne peuvent venir voir votre médecin sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Maintenez les lettres adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Les Frères du "Heros"

Que notre fermentation dans une chambre chaude, qui enlève au tabac l'acreté, le goût de vert et l'excès de nicotine, soit un progrès, cela est démontré à l'évidence par le "HEROS", qui est maintenant en vente chez tous les détaillants; mais le "HEROS" est un mélange de Havane et de Quesnel, et pour satisfaire tous les goûts nous mettons sur le marché le "PIOU-PIOU", un Havane pur, et le "BON GOUT", un Quesnel pur, fermentés de la même façon.

"PIOU-PIOU", \$1.00. "BON GOUT", \$1.00. Sur réception d'un mandat-poste, nous en expédions un paquet d'une livre.

La St. Jacques Tobacco Packing Co. Ltd., St-Jacques, Comté Montcalm, Qué.

aux Turcs et aux Anglais de trouver un endroit pour camper.

"On a reçu avec grande satisfaction la nouvelle de la chute d'Izmir, victoire que nous avons célébrée par des salves de tous nos canons dirigées contre les tranchées turques."

A LA STATUE DE JEANNE D'ARC

La délégation anglaise dépose des couronnes sur la statue de Jeanne d'Arc.

Paris, 25. — La mission parlementaire anglaise visite Paris, a été posée aujourd'hui des couronnes, au pied de la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides. Sur l'une de ces couronnes se trouve une inscription déclarant que cette couronne est le symbole d'une réconciliation complète entre les deux pays, au moment où l'Angleterre et la France, unies dans un même sentiment de vénération pour l'héroïne de l'ancienne France, défendent ensemble la liberté de monde.

Le même sentiment a été en outre développé dans un rapport signé à l'unanimité par la commission parlementaire anglo-française. Ce rapport déclare que la visite des parlementaires anglais et les conférences qu'ils ont eues avec les députés parlementaires français ont abouti à une union plus étroite de sentiments et de vues. Il affirme le désir qu'ont les signataires de voir la guerre conduite avec une nouvelle énergie. Il fait aussi allusion aux notables efforts militaires et financiers des alliés, et envoie un salut à leurs héroïques armées.

Pour perpétuer les rapports établis entre les parlementaires anglais et français, la commission se rassemblera à Londres dans la première quinzaine d'avril.

DE RETOUR A SALONIQUE

Le général Sarrail exprime sa satisfaction.

Athènes, 25. — Le général Sarrail, commandant en chef du corps expéditionnaire français dans les Balkans, est revenu à Salonique.

Au cours d'une interview, le général a dit que sa conversation avec le roi Constantin se rapportait à la question de la défense de Salonique.

Tandis qu'il était à Athènes, le général Sarrail a discuté avec M. Skoufodis, président du conseil, la question relative à l'approvisionnement de la ville de Salonique.

Pour conclure, le général Sarrail dit: "Je suis très satisfait de mon voyage."

DES CORSAIRES DANS L'ATLANTIQUE

Le "Giuseppe-Verdi" a reçu l'avis de se tenir sur ses gardes.

New-York, 25. — Le paquebot italien "Giuseppe-Verdi", en arrivant à New-York, a annoncé qu'il avait reçu d'Hatifax par télégraphe sans fil un radiogramme l'avertissant de se méfier d'un navire allemand; on en conclut donc qu'il serait possible qu'un navire allemand accomplît des raids dans le nord de l'Atlantique.

A son dernier voyage, le "Giuseppe-Verdi" avait reçu un semblable avertissement alors qu'il approchait de Gibraltar.

Le message reçu d'Hatifax avant-hier, ont dit les officiers, ne donnait aucun détail sur l'endroit où se trouvait ce navire.

ARRIVAGES

"Cameronia" Glasgow New-York
"Corinthian" Londres St-Jean-N.B.

LES ANGLAIS EN MESOPOTAMIE

La situation des Anglais à Kut-el-Amara est satisfaisante.

On y célèbre la victoire des Russes à Erzéroum.

Londres, 25. — Une dépêche datée d'un dernier, de Basra, Turquie d'Asie, du représentant officiel de la presse attachée à l'armée envoyée au secours des forces anglaises assiégées à Kut-el-Amara, dit qu'au cours du mois qui vient de s'écouler il y eut une certaine somme de travail de patrouilles, de guerre, de franc-tireurs la nuit et d'artillerie le jour. Les Anglais ont avancé jusqu'à 600 verges des positions turques.

"D'encouragements messages", dit la dépêche, "sont envoyés par le général Townshend commandant des troupes à Kut-el-Amara. On y sème des légumes et on demande des aiguilles à gramophone. Des aéroplanes ont jeté dans son camp ces aiguilles ainsi que d'autres commodités. Le général rapporte qu'il a des vivres pour une longue période.

"Les Turcs ont cessé depuis longtemps leurs attaques continues et faciles contre sa position. Les eaux de la Tigre sont maintenant basses, mais la saison des inondations viendra bientôt, et il sera alors difficile

La révolte à Berlin

Bataille entre la foule et la cavalerie au cours de laquelle plus de 100 personnes sont tuées.

Amsterdam, via Londres, 25. — L'"Echo Belge" dont on a reçu ici un exemplaire, dit être informé qu'il a éclaté une révolte à Berlin, il y a trois jours. La cavalerie chargea la foule, et dans la bataille qui s'ensuivit, il y eût plus de cent personnes de tuées.

La Roumanie se battra

Tous les citoyens roumains âgés de 21 à 46 ans sont appelés sous les drapeaux.

Londres, 25, 11.01 p.m. — Le correspondant de l'agence Reuter à Amsterdam envoie un rapport reçu de cette ville, de Bucarest, disant que le ministre de la Guerre de Roumanie a donné avis à tous les citoyens roumains naturalisés âgés de 21 à 46 ans de se rapporter pour le service militaire.

LE BULLETIN DE LONDRES

Londres, 25. — Bulletin officiel de ce soir: — "Nos aéroplanes ont bombardé avec succès hier, l'aérodrome situé près de Lille; toutes nos machines reviennent indemnes. — Aujourd'hui, l'ennemi fit sauter une mine près de Péroncourt. Il n'y eut pas de pertes de vie. Notre artillerie s'est montrée active contre les tranchées ennemies aux environs du canal Ypres-Comines et à l'est de Bousignies."

ECOULEMENTS URINAIRES
Soulage en
SANTAL MIDY
24 HEURES
Chaque capsule porte le nom MIDY
Se méfier des contrefaçons.
CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS

Le Canada

Montréal, samedi 26 février 1916.

La défaite de M. Fallis

LE VERDICT DES ELECTEURS SUR LES SCANDALES DES FOURNITURES MILITAIRES

La défaite, dans le comté de Peel, Ontario, de M. James R. Fallis, le candidat conservateur, emprunte aux circonstances dont elle est le dénouement, une très grande signification.

M. Fallis était, comme nos lecteurs le savent, député conservateur à la législature d'Ontario pour le comté de Peel et il avait été élu en 1911 par une majorité de 627 voix. Il vient d'être battu par une majorité de 335. C'est donc une différence de près de 1000, et un déplacement de 500 voix.

M. Fallis, on le sait, avait spéculé sur les achats de chevaux pour la remonte dans le comté de Peel.

A la suite de l'enquête, où ces faits furent dévoilés, il donna sa démission, versa son bénéfice au fonds d'un régiment de volontaires et se présenta de nouveau comme candidat conservateur avec l'appui du gouvernement d'Ontario, dont des membres allaient parler en sa faveur.

Et il a été battu par 335 voix.

Il est évident que les révélations de concussion, d'exploitation induite, etc., faites par les enquêtes, à propos des achats de fournitures militaires, ainsi que les révélations de profits scandaleux sur les commandes d'obus, ont produit dans tout le pays une impression profonde.

Que cette impression ait suffi, dans la province d'Ontario, à une élection pour la législature où le gouvernement provincial conservateur s'était fait le champion de M. Fallis, pour changer une majorité de 627 en une minorité de 335, cela peut donner une idée de ce qu'elle a pu être dans le reste du pays.

Il est donc indiscutable que le parti libéral, en consentant, au début de la session fédérale, à une prolongation du mandat parlementaire, a fait un sacrifice réel et patriotique d'avantages électoraux certains.

Et nous accueillons avec d'autant plus de plaisir ce verdict des électeurs de Peel, protestant de leur honnêteté foncière et répudiant les spéculations malhonnêtes des politiciens conservateurs, que nous espérons le voir influencer la conduite future du gouvernement Borden, en ce qui concerne l'administration des fonds de la guerre.

Et qu'il rendra impérative la tenue d'une enquête sur la Commission des Obus, si le gouvernement Borden veut éviter une accusation de complicité dans ces scandales avec le résultat qu'elle devrait avoir pour ses partisans, d'après l'exemple donné par l'élection du comté de Peel.

Nos écoles techniques

L'ETROIT CERVEAU DE M. COUSINEAU N'EN PEUT CONCEVOIR LE SUCCES.

Chaque jour il nous faut revenir sur les maladresses et les fausses conceptions — pour rester parlementaires — de M. Cousineau.

Le chef de l'opposition conservatrice à Québec est probablement le seul qui n'ait pas vu disparaître toute incertitude qui aurait pu exister au début, au sujet du succès des écoles techniques.

Il les a déclarées inutiles et trop coûteuses, dès le début, et il s'en tient encore à cette appréciation absurde, rétrograde de l'une des œuvres capitales de Sir Lomer Gouin.

Il en nie, aujourd'hui, contre l'évidence des faits, les précieux résultats que tout le reste du public a constatés. Il ne veut pas voir; qu'y faire?

Un de ses arguments, c'est que, si les écoles techniques avaient atteint leur but, on n'aurait pas eu besoin d'aller chercher à l'étranger des ouvriers experts pour la fabrication des munitions.

Voyez-vous cela? Il y a aujourd'hui 100,000 ouvriers experts employés au Canada à la fabrication des munitions et probablement le double d'ouvriers à qui l'on confie les travaux de dégrossissement, etc.

Dans les quatre ou cinq ans que nos écoles techniques ont fonctionné, elles auraient dû, d'après lui, former 100,000 ouvriers experts en mécanique métallurgique. Se rend-il compte, vraiment, des énormités qu'il laisse échapper, et qu'approude M. Sauvé?

Comme l'a dit avec tant de raison Sir Lomer Gouin, c'est parmi les anciens élèves des écoles techniques que l'on a pu trouver des ouvriers experts au Canada pour cette industrie; et si les fabricants canadiens de munitions ont été obligés de s'adresser aux Etats-Unis pour le reste de leur personnel, il n'y a là rien que de tout naturel.

Est-ce que l'Angleterre elle-même n'est pas venue au Canada recruter des ouvriers experts pour ses propres fabriques de munitions?

La province d'Ontario, qui a suivi l'exemple donné par Sir Lomer Gouin, vient de construire à Toronto une école technique dont les édifices seuls, sans compter les terrains, l'outillage et l'ameublement ont coûté \$3,000,000.

Et M. Cousineau a l'effronterie de parler d'extravagance à propos de nos écoles de Montréal et de Québec!

La bataille de Verdun

L'OBJET STRATEGIQUE DE CETTE RUEE FEROCÉ

Des dépêches venues de sources nouvelles qui épargnent le moins la vie nous ont appris que le Kronprinz avait, reçu le renfort de la chair à canon. Le Kaiser, fort de 100,000 hommes de troupes d'ailleurs, a tenu à assister de près à la bataille et de nombreux canons. Cela la bataille et l'on comprend que, la nuit précédente, une attaque en force sur les positions françaises en face du Kronprinz, c'est-à-dire sur le saillant de Verdun, ce point d'appui de la ligne française sur lequel a pivoté l'artillerie victorieuse de la bataille de la Marne, en septembre 1914.

Cette attaque s'est déclenchée mardi, et depuis la bataille se continue. Les Allemands, acharnés, croient à la victoire.

Le Kronprinz, le brutal rejeton d'un africain et d'une déesse, qui ne sera pas barbare, est celui des chefs allemands, s'il leur reste encore des

soldats, attaqueront les défenses réelles du camp retranché de Verdun. Derrière la ligne d'avant-postes, trois lignes de défense sont échelonnées, trois systèmes complets de défense, savamment organisés avec tranchées perfectionnées, redoutes, emplacements de batteries cachés et à l'épreuve des obus, etc., et pour occuper ces tranchées et manœuvrer ces batteries la fleur de l'armée française.

Il n'y a donc pas lieu de concevoir aucune anxiété au sujet du résultat. La seule préoccupation des écrivains militaires français est de décrire quel est le but stratégique de cette ruée folle du Kronprinz sur les positions françaises les plus fortement défendues de la longue ligne de bataille en France.

On semble y voir une tentative désespérée d'obtenir, à n'importe quel prix, un semblant de succès qui fasse prendre patience au peuple allemand, las des sacrifices qu'on lui impose, las des privations auxquelles il est condamné, et dont les banques sont à la veille de la banqueroute.

Il n'est pas possible que le Kronprinz prenne Verdun d'assaut. Mais même s'il y réussissait, en sacrifiant un demi-million d'hommes, il serait encore loin de Paris, et il lui faudrait recommencer le même sacrifice à chaque pas.

On parle aussi, depuis quelques semaines, de la sortie prochaine de la flotte allemande dans la mer du Nord. Si elle se produit, ce sera la confirmation du diagnostic: deux spasmes suprêmes de l'Allemagne pour essayer de briser la muraille d'acier qui l'étouffe.

Puis, ce sera peut-être la débâcle.

Modification essentielle

Les taxes sur les bénéfices du commerce et de l'industrie deviennent de plus en plus impopulaires.

A tel point que Sir Thomas White a été obligé de promettre que le bill qui imposera ces taxes contiendra des modifications importantes à son premier projet.

Mais cela ne suffira pas pour calmer l'opinion publique. Ce ne sont pas des modifications de détail qu'elle demande; c'est une révision radicale; c'est l'assiette même de la taxe, c'est la désignation de la matière imposable qu'il faut radicalement modifier.

La taxe que demande l'opinion publique doit porter uniquement sur les bénéfices de la guerre et en tirer assez pour faire face aux besoins du trésor. C'est la classe d'industrie qui s'est enrichie par la guerre, que l'on veut voir taxer et non pas indistinctement toutes les industries et tous les commerces mis sur le même pied que les fabriques de munitions à 100 pour cent de bénéfices!

Et nous espérons que le parlement finira par l'obtenir.

Ce qui s'impose

Au lieu de molester gravement l'industrie permanente affectée par la guerre, le ministre des Finances à Ottawa redressera-t-il son budget de façon à attendre plus directement les vrais et les seuls bénéficiaires de la guerre?

Le fait que ce sont des amis politiques du gouvernement ne devrait pas l'empêcher d'attendre ceux à qui la guerre apporte d'énormes profits tandis qu'elle est un fardeau pour les autres.

Cette accusation

L'accusation portée par l'hon. M. Calder contre l'hon. M. Rogers a une gravité exceptionnelle, du fait que ce n'est pas la première fois que le nom de M. Rogers est mêlé à l'affaire du Manitoba.

M. Rogers devra tirer au clair ces accusations et se disculper avec plus de soin et de clarté qu'il ne l'a fait précédemment.

Une leçon

Si le gouvernement n'attache qu'une médiocre importance à l'exploitation des fonds de guerre par les vendeurs publics de fournitures militaires, il n'en est pas de même du peuple.

On en a un nouvel exemple dans la façon décisive dont l'ex-député conservateur Fallis vient d'être défait. A une élection partielle, dans un comté qui l'élisait jadis par une bonne majorité.

Son programme

Le programme de M. Cousineau s'aggrave chaque jour d'articles nouveaux. Il comprend maintenant comme points principaux:

Union législative; suppression de la large franchise dans l'Ontario; campagne active contre le clergé canadien-français; abolition des écoles techniques; disparition graduelle des recettes de la province.

Leur effort

Les Allemands tentent une nouvelle offensive sur Verdun, et y sacrifient des milliers de soldats dans l'espoir de passer et de marcher sur Paris.

Cette tentative que les forces françaises sauront bien réprimer sera peut-être la dernière; et un échec définitif de ce côté pourrait forcer les Allemands à se retirer et à quitter la France.



Le Lt-Colonel Desrosiers



Le Major Asselin

Est le Bataillon Canadien-Français

qui compte parmi ses officiers le plus grand nombre de vétérans de la guerre européenne. Citons: le Lieut-Col. Desrosiers, le Major DesSerres, les Capitaines Robert Roy, Philippe Chevalier, les Lieutenants Macdonald et De Jonghe.

Le 163e hiverne à Montréal, aux casernes de la rue Guy. Les célibataires peuvent sortir tous les soirs de 5 h. à 10 heures. Les hommes mariés peuvent coucher chez eux. Tout ce qu'on demande aux uns et aux autres, c'est qu'ils aient le respect de l'uniforme et le souci de leur réputation.

Le 163e a besoin immédiatement d'une quinzaine d'hommes de métiers et d'une quinzaine de musiciens.

Le 163e aura une fanfare. Il a, dès maintenant, une belle salle de récréation, avec séance de cinéma tous les soirs.

Le 163e est le bataillon tout désigné pour les jeunes gens idéalistes, ambitieux, voulant servir dignement la cause de la liberté humaine, de la civilisation.

Chaque paroisse de la Province de Québec devrait se faire un devoir d'envoyer un ou deux hommes au 163e.

L'organisateur en chef du 163e, le Major ASSELIN, est un nationaliste. Le Comité Civil du Bataillon a pour Président l'hon. RODOLPHE LEMIEUX, un des chefs libéraux, et il renferme l'hon. M. CHARLES BEAUBIEN, un des chefs conservateurs.

Quiconque désire s'enrôler au 163e n'a qu'à en aviser le Major ASSELIN aux casernes de la rue Guy, à Montréal. Les officiers et agents du bataillon feront le reste.

Le 163e a déjà des bureaux de recrutement à Saint-Jean, à Sherbrooke, à Saint-Hyacinthe, etc.

QUARTIERS GENERAUX, MONTREAL

Immeuble Dandurand, rues Ste-Catherine et St-Denis, ou Aux Casernes de la rue Guy, angle rue St-Jacques.

VOUS ECONOMISEZ DU TEMPS

et ménagez vos forces en employant

LE RECHAUFFEUR de RESERVOIR à EAU

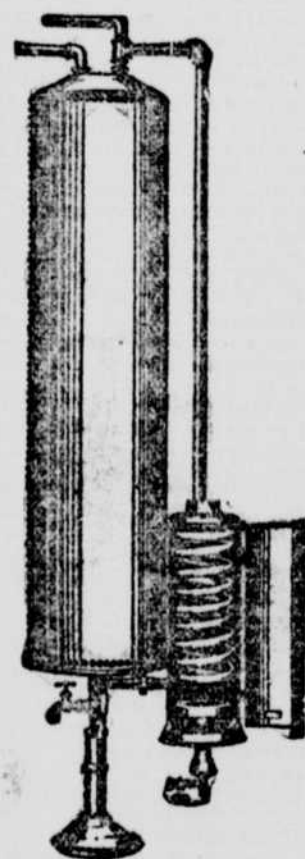
De l'eau chaude pour tous les besoins et en tous temps en mettant une allumette sur le bec à gaz.

SEULEMENT \$1.00 par mois pendant 14 mois payent cet appareil après avoir fait un premier paiement de \$6.00. Si vous préférez l'acheter tout de suite, c'est \$17.50 comptant.

INSTALLATION GRATUITE

Téléphone Main 4040 et notre représentant ira vous voir, ou venez voir fonctionner l'appareil à nos salles de ventes.

The Montreal Light, Heat & Power Co.



Rues Craig et Saint-Urbain, 55 Rue Notre-Dame, Lachine.

358 Ste-Catherine Ouest, 1007 Ave. Mont-Royal Est.

531 Rue Sainte-Catherine, Maisonneuve.

Source Lithinée de Martigny les Bains (Vosges) (France) indispensable aux Rhumatisants, Goutteux, Urinaires et Graveleux.

Dépôt général: C. HUSSENOT, 351 Ontario Est, Montréal.

163-a-p-7

COTTAGE, Boulevard Gouin

AHUNTSIC

Terrain 75 x 100 Conditions faciles

TEL. MAIN 7075 J. B. PELOQUIN 68 ST-JACQUES

THE PHOENIX BRIDGE & IRON WORKS, Ltd.

83 RUE COLBORNE

Entrepreneurs en construction d'acier. Gros assortiment de Lambourdes, Chevrons, Angles et Plaques de toutes sortes.

83 RUE COLBORNE

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis à M. MARION & MARION, 364 rue Université, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 19067, J. A. D. BELANGER, demandeur, vs J. A. D. BELANGER, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 2841, rue St-Dominique, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. ALC. DESROCHES, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 19067, J. A. D. BELANGER, demandeur, vs J. A. D. BELANGER, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 2841, rue St-Dominique, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. J. A. BOUCHARD, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

Cartes professionnelles
Hormidas CONTANT
ENTREPRENEUR PLATRIER
D'ENDUITS UNIS ET ORNEMENTS
DUREAU: 80 STE-FAMILLE
Bell Tel. Est 1177. 211-00

DOMINION COAL COMPANY
BUREAU GENERAL DE VENTES
1185 Saint-Jacques, Montréal

AVOCATS
Geoffrion, Geoffrion & Cusson
AVOCATS, ETC.
No 97 rue St-Jacques
Edifice de la Banque d'Hydrogène
Victor Geoffrion, C.R.
Almé Geoffrion, C.R.
Victor Cusson, C.R.
Phone Main 10

SERO-CLINIC
Docteur MANSEAU
279 RUE SHERBROOKE O.

VOIES URINAIRES
606 Guérison rapide du CANCER
et TUMEURS malignes mal-
insécrables, PARALY-
SIES, MALADIES DU SANG, de l'UTERUS
et PROSTATE. Heures: 2 à 4 P.M.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 654, PERCY GREGORY, demandeur, vs G. W. FAIST, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 329, rue St-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de bureau, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 24 février 1916. M. T. ROBILLOD, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 2772, MOSES ZELICOVITZ, demandeur, vs B. ORTSBERG, défendeur, et MRS. GELLEY & DION, avocats, distants. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit demandeur, au No. 1231, rue St-Urbain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit demandeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. M. T. ROBILLOD, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 2772, MOSES ZELICOVITZ, demandeur, vs B. ORTSBERG, défendeur, et MRS. GELLEY & DION, avocats, distants. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit demandeur, au No. 1231, rue St-Urbain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit demandeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. ALC. DESROCHES, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 2772, MOSES ZELICOVITZ, demandeur, vs B. ORTSBERG, défendeur, et MRS. GELLEY & DION, avocats, distants. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit demandeur, au No. 1231, rue St-Urbain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit demandeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. R. ROBITAILLE, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 19067, J. A. D. BELANGER, demandeur, vs J. A. D. BELANGER, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 2841, rue St-Dominique, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. J. L. RACINE, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 2208, HECTOR TESSIER, demandeur, vs SIMON KALMANOVITZ, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 765, Avenue d'Artois, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 24 février 1916. REAL ROBILLOD, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1028, DAVID FREEMAN, demandeur, vs W. FALL, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au No. 2401, rue St-Urbain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. J. L. RACINE, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1915, Z. FINEBERG, demandeur, vs J. E. PARRISH, défendeur. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au No. 1740, rue St-Urbain, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, type-writer Remington, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. REAL ROBILLOD, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. A. GIBOUX, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 22905, ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, demandeurs, vs ALEX. GOUGEON et C. E. TRUDEAU, défendeurs. Le 7ème jour de mars 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile d'un des défendeurs, au No. 241, rue St-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 25 février 1916. M. J. ALBERT DE CELLES, H. C. S.

PAGE FEMININE

DEMAIN....

Quand le dernier obus de la dernière guerre
Tendra son arc-en-ciel sur les tombeaux de terre
Oh les héros dorment le mieux.
Quand les cloches de bronze acclameront l'aurore
Et feront, en jetant leur semence sonore,
Jaillir les hosannas joyeux.

Demain, quand les soldats rentreront sans leurs armes;
Quand des femmes en deuil regarderont, sans larmes,
Des femmes pleurer de bonheur.
Quand il sera permis aux peuples de se dire:
"C'est la paix!" et de vivre et d'aimer et de rire
Sans offenser nulle douleur.

Demain, quand nos drapeaux encor pleins de fournaises,
Criblés par la mitraille et par la "Marseillaise"
De tous les éclats de l'honneur.
S'en iront, sous le dôme éteint des Invalides,
Tirer de leur sommeil les vieux Aigles rigides
Et de son rêve, l'Empereur!

Demain! Demain! Demain! Seigneur, chacun t'implore
Pour être de ceux-là qui verront cette aurore
Dissiper une nuit de sang.
Qui verront, sur le sol délivré, les statues
Des morts victorieux se dresser revêtues
D'un uniforme éblouissant.

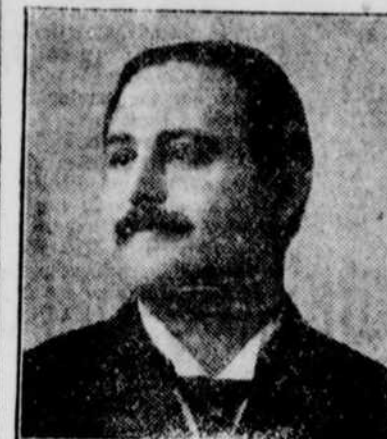
Qui verront les Français oublier leurs querelles,
Limiter leur chimère aux frontières nouvelles,
Et s'embrancher dans un serment.
Qui verront les Alliés prononcer leur sentence
Et le prévôt anglais conduire à la potence
Ce qui fut l'Empire allemand.

Qui verront se bâtir, de la Tamise au Tibre,
Le grand mur d'une Europe indivisible et libre
Autour des repaires germains.
Pour être de ceux-là qui verront, saine et sauve,
L'Humanité rayer de ses cadres deux fauves,
Pour ne compter que des humains!...

André Müller.

ENFIN, IL A FRAPPE LE BON

Après avoir souffert près de deux ans, il est guéri par "Fruit-a-tives".



M. WHITMAN.

1674 Avenue Esplanade, Montréal.
"En 1912, je fus pris d'un affreux mal d'estomac et m'affaiblis dans la rue. Je reçus les soins de plusieurs médecins pendant près de deux ans. Je souffrais constamment de l'estomac et de 225 livres que je pesais je tombai à 150. Plusieurs de mes amis me conseillèrent d'essayer "Fruit-a-tives", ce que je fis. Il y a huit mois de cela. Je commençai à prendre du mieux presque à la première dose. Aucun autre remède ne m'avait fait autant de bien, ni n'avait agi aussi vite que "Fruit-a-tives" et grâce à ce remède je me guéris de mon affreux mal d'estomac et toute la douleur et la constipation furent guéries. Je me suis complètement rétabli par l'emploi de "Fruit-a-tives" et je pèse aujourd'hui 208 livres. Je ne saurais trop vanter "Fruit-a-tives".
H. WHITMAN.
50c la boîte, 6 pour \$2.50, échantillon 25c. Chez tous les marchands ou envoyé franco par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

parents. Quels précieux organismes pour rechercher et pour canaliser toutes les forces latentes dans ces enfants que la rigueur des temps retient éloignés des établissements d'instruction. Si ces groupements se rapprochaient, s'ils pouvaient aboutir à la constitution d'un vaste conseil, d'une sorte d'office de renseignements sur les orientations d'études, sur les directions de carrières, quelle sage économie présiderait à la grande division du travail entre les aptitudes de cette famille qui forme une nation! Jamais l'isolement social ne serait aussi grave que dans la situation critique créée par la guerre. Jamais n'aurions-nous plus senti profondément que la fraternité doit être autant une réalité qu'une vérité?

Suzanne CARON.
Paris, 10 février, 1916.

Causerie Médicale

Végétations adénoïdes

(Pour le "Canada")

L'anatomie nous apprend que le pharynx, surtout dans sa partie nasale, est fort riche en tissu glandulaire: ce tissu végétal et prolifère aisément chez les sujets lymphatiques, et c'est ce qui donne lieu aux végétations adénoïdes. Ces sortes de tumeurs, formées d'ailleurs, d'éléments normaux, donnent, au toucher, une sensation analogue à celle de laquète de vers, lorsqu'on introduit l'index derrière la voûte du palais. L'enfant adénoïdien respire la bouche ouverte; il ronfle et est oppressé pendant la nuit; sa voix est morte; elle a perdu son métal; les voyelles nasales, surtout sont altérées (il dit "mama" pour maman, etc.). La physiologie est aussi caractéristique: bouche ouverte, l'air supprime trop court pour couvrir les dents, d'où le bégaiement, l'expression, troubles d'implantation dentaire, thorax déformé, incurvation de la colonne vertébrale. L'enfant respire mal: il est en état d'asphyxie partielle. Son sommeil est troublé par des cauchemars et de fréquents réveils, avec sueurs profuses générales; son odorat est diminué, son audition est fréquemment atteinte.

Les adénoïdites sont non seulement souffreteux et malades par la suite d'oxydations insuffisantes et de mauvaise nutrition; mais l'hypertrophie de l'amygdales pharyngiennes est cause d'entraînement des affections réflexes variées et souvent inattendues: l'asthme, le spasme de la glotte, le mal de tête rebelle, l'incontinence d'urine, la danse de Saint-Guy et même l'épilepsie, la prédisposition non à des affections parasitaires et microbiennes spéciales du jeune âge. Il y a, de plus, diminution de la réceptivité intellectuelle — toujours parallèle au développement physique — par suite d'entrave habituelle à la respiration. Guye a donné le nom d'aproxie à ces états qui surviennent dans la mentalité. Mais, depuis longtemps déjà, Bierry a fait remarquer que la pensée est moins nette et le travail cérébral plus malaisé, dès que les nerfs ne sont plus libres. J'ai souvent, pour ma part, diagnostiqué des tumeurs adénoïdes, chez des écoliers nonchalants, paresseux, inattentifs, dont la débilité intellectuelle n'avait pas d'autre raison. Dans ces cas, la mémoire et l'attention surtout, sont apathiques; l'enfant devient un arriéré, un pauvre être inerte et insensible à l'éducation, un cancre obtus et borné. Parfois la dureté d'oreilles ajoute encore à la débilité des facultés intellectuelles. Et cependant, d'après l'expérience, plus jeunes grands hommes furent adénoïdites probables: Marc Aurèle, Charles Quint, Canova, semblent démontrer qu'il n'est pas de règles sans exception, surtout en matière de pathologie. Bien que Landonneau surnomme les tumeurs adénoïdes "la première monnaie de la tuberculose", il y a, le crois, exagération à faire dériver tous les accidents diathésiques des adénoïdites ou d'inclinations par les sécrétions adénoïdiques: il suffirait, alors, d'un simple coup de ciseaux pour suppri-

mer la diathèse. Le pouvoir magique des anciens rois contre les épidémies serait dépassé! Méfions-nous donc du "post hoc, ergo propter hoc": un enfant chétif peut aboutir à la scrofule, et même au tubercule, en passant par les végétations pharyngiennes. D'autre part, ces dernières sont des sponges chaudes et humides, dont les cryptes constituent le milieu de culture, l'étuve à incubation, préparée à accueillir pour faire prospérer le bacille de Koch. D'autre part, l'absence d'énergie réactionnelle rend l'organisme désarmé, sans résistance contre le processus tuberculeux, dont la marche est particulièrement rapide et grave chez les enfants adénoïdites; on a pu le remarquer.

Pour toutes ces raisons, il faut supprimer un obstacle morbide, si préjudiciable à l'avenir des enfants. La chirurgie nous en fournit les moyens depuis le jour où Meyer, de Copenhague, nous a montré la route à suivre. Ce qui prouve bien, du reste, l'utilité de l'opération, ce sont les transformations immédiates qui en résultent: l'enfant, jusqu'alors malin, grandit et se développe; son teint terne et cachectique devient rose et animé, son appétit et son manque de forces font place à une vigueur de bon aloi. La bouche n'est plus béante, les traits s'éclaircissent, les joues s'arrondissent, les dents se redressent sans le secours de la prothèse; la capacité thoracique respiratoire augmente, la poitrine se développe; le cerveau bien-être, le sang, il ne faut pas attendre l'atrophie possible, mais toujours tardive et aléatoire, des végétations. Tout retard dans l'intervention chirurgicale expose l'enfant aux plus redoutables éventualités.

Docteur E.

Croquis de Paris

Pour les hôpitaux militaires.

Qui veut monter avec moi jusqu'au cinquième étage de l'hôtel Astoria? Je ne monterai point à mon compagnon les traces des fameux appareils de télégraphie sans fil — qui n'ont, paraît-il, jamais existé; mais il contemplera une vue incomparable de Paris se déployant en ordre, comme sur une carte en relief, autour du vieux de Trinité, puis, quand ses yeux seront rassasiés de ce spectacle, il regardera plus près de lui et verra le fonctionnement de l'œuvre, "Pour les Hôpitaux militaires". Dans un salon de l'hôtel, quelques femmes d'élite sont occupées à décoller un volumineux courrier, à mettre des registres à jour, et à emballer toute sorte d'objets qui leur viennent de tous côtés. Les lettres, écrites par les médecins chefs des hôpitaux militaires, mettent le comité au courant des besoins de chaque établissement. Et ces demandes sont nombreuses; croit-on, par exemple, que si le service de santé fournit les matelas, les draps et le "pouchon" aux blessés ou aux malades militaires, il ne leur donne aussi des oreillers? "Cherchez l'oreiller, doux et chaud, sous ma tête..." Si l'enfant, nous avons tous recité, autrefois, les actions de grâces à un peu vieillottes, parle en ces termes à son oreiller, de quels mots reconnaissants se serviraient nos pauvres blessés pour le coussin de plume ou de crin qui leur repose de la terre dure? Mais les hôpitaux militaires réclament bien d'autres choses encore: l'un demande des boules d'eau chaude; d'autres, des chaises-longues, des peignoirs de laine pour les typiques, des livres et des romans illustrés; un autre a besoin de thermomètres, d'aiguilles en platine, de toile cirée, de chaussettes et de tricots; celui-ci manque de chemises, de mouchoirs de poche, de papier à lettres, d'orange et de confitures. Tous ces objets sont qualifiés de "douceurs" pour les blessés. On comprendra que la plus grande partie de ces douceurs est un superflu très nécessaire.

Bien des personnes généreuses, avant l'existence de l'œuvre, se seraient déjà fait un tel hôpital. Mais tous les établissements hospitaliers ne sont pas devenus, depuis la guerre, quelques-uns d'entre eux, situés près du front, sont particulièrement pauvres, alors qu'ils auraient besoin de plus grandes ressources. Il était donc nécessaire de centraliser les demandes afin de mieux répartir les dons, de sorte qu'il n'y ait pas un de nos soldats blessés qui ne soit soigné d'une manière digne de la patrie. Il a fallu, pour cela, que la France, disant Duguesclin, prisonnier, qui ne voudrait faire pour son rançon? il n'y a Française d'aujourd'hui qui ne voudrait couvrir ou tricoter pour nos blessés; toutes savent désormais à quel point elles peuvent aider le travail de leurs mains pour qu'il soit intelligemment et justement distribué. L'œuvre "Point de Hôpitaux militaires" a pour président d'honneur le sous-secrétaire d'Etat, au service de santé, et Mme la marquise de Noailles pour présidente.

Le hasard d'une réquisition militaire lui a donné pour siège ce palais d'une hauteur "colossale" qui appartenait encore, il y a seize mois, à des propriétaires germaniques: c'est fort bien fait, et non sans raison, car, pendant la guerre, ce dernier étage de l'"Astoria", dont le sort sera réglé plus tard, — espérons-le, — suivant les règlements de l'architecture urbaine et les vœux de ceux qui aiment la beauté de Paris. A l'heure actuelle, lorsque les Françaises dévouées qui travaillent ici laissent leur ouvrage un instant pour regarder, en bas, vers l'Arc de Triomphe, elles distillent, dans le "Marsellaire" de Rude; et la vue du chef-d'œuvre leur donne le plus bel encouragement qu'elles puissent recevoir, puis-que elles contribuent à adoucir le sort des guerriers que notre hymne national a entraîné vers de glorieuses blessures. — U.

Ayez un beau teint!
Le secret d'une bonne santé

Le vrai secret du beau teint est dans le sang. Tenez le sang riche, pur, vivifiant, et, avant tout, tenez le système régulier. Rien de comparable aux Piles de Dr. Hamilton pour donner un beau teint. Elles tonifient et enrichissent le sang, nettoient les reins, et en résulte une circulation d'une bonne direction, bref, donnent une bonne santé, qui, après tout, est le secret du bien-être et du bonheur. Ne tardez pas, le charme d'un beau teint et tous les avantages de la santé sont vôtres, du moment que vous employez ce vieux remède de famille. Tous les marchands vendent les Piles de Dr. Hamilton en boîtes de 25c.

Grand Prix, Panama-Pacific Exposition, San Francisco, 1915
Grand Prix, Panama-California Exposition, San Diego, 1915

BUVEZ
BAKER'S COCOA
Pour sa Saveur Délicieuse, son Excellente Qualité
et ses Propriétés Nutritives

TOUS NOS PRODUITS VENDUS AU CANADA
SONT FABRIQUÉS AU CANADA MÊME

WALTER BAKER & CO. LIMITED
MONTREAL, CANADA Maison fondée en 1780
DORCHESTER, MASS.

La Mode

Pour tout le Monde.

A côté des riches soieries ce sont les mousselines, les voiles et les gazes, dont une est tellement vaporisée et diaphane, qu'elle ressemble à son nom: "souffle de soie". Du mariage de ces légèretés avec les taffetas et des soieries, on obtiendra d'admirables toilettes.

C'est un tort de croire que la mode n'intéresse qu'un petit nombre de femmes éprises de coquetteries. Tous, indistinctement, même celles qui semblent le moins faites pour la frivole des chiffons, aiment à s'en entretenir et sont au courant de ses joies, manifestations. Au sein même de l'hiver, les curiosités s'envolent vers les robes du printemps; et, par une fascination compréhensible, les couturiers qui évoluent au milieu des gazes et des linons vivent dans un brin de soleil, de brises et de fleurs, dont ils nous communiquent la griserie prématrimoniale. Si quelques-unes d'entre nous cèdent plus vite qu'il ne le faudrait pour rester d'accord avec la logique et les saisons, à tant de tentations, pourrions-nous leur en tenir rigueur? Ici ce sont les grâces retrouvées de 1830: des robes très simples en voile de soie imprimée, un brin vieillotté, ou en voile de coton semé de menus roses trémières, rose ou citron, avec un rien de vert rappelant le feuillage. Les jupes se recroissent de bouillonnés et reposent sur des fonds de soie plissée et soutenus au bas par un ruban de rubans. Car ce style nous ramène les anciennes jupes de dessous, traitées dans des étoffes de prix et avec autant de raffinement dans les détails que les robes de dessus. On s'imaginerait l'enfant de ces robes livrant au moins, dans le souffle et aux yeux ravis des séductions d'autant plus attrayantes qu'on ne les soupçonnait pas. Les robes du soir et celles pour le casino — aurons-nous seulement l'occasion de les mettre, quoique les Américaines s'en entretiennent déjà? — s'inspirent de préférence de Louis XV, comme dans ce modèle, où le tulle s'entrelace délicieusement au taffetas. La jupe est à haut volant surmonté d'une petite tête et repose sur une seconde jupe que borde une grecque d'argent. Le corsage souligne son décolleté d'une dentelle de même métal que la grecque et se ceinture d'un large biais de taffetas jaune brodé de roses enroulées d'argent; ce biais forme en arrière une sorte de pli Watteau se déployant en traine. C'est d'un effet à la fois simple et riche.

Mais pour le moment, en attendant l'heure de revêtir toutes ces primeurs, c'est dans les chapeaux qu'il y a véritable nouveauté. Il y a plusieurs saisons dans la saison d'une modiste et on peut en suivre les évolutions. Petits chapeaux surmontés de coques de rubans, grands canotiers nous ramenant aux excès des proportions que nous avons connus, il n'y a pas encore très longtemps et qui sont malgrés tout trop bôis pour qu'on puisse y renoncer ou les critiquer. Ils nous permettent d'attendre les capelines tout en tulle ou en dentelle réservées pour l'été.

Elles Rendent la Santé

Préviennent le Danger

Tenez vos reins en bon état avec les Piles de Dodd pour les Reins.

Une dame, maîtresse de poste de Québec, ajoute son témoignage à la masse toujours croissante de preuves établissant que les Piles de Dodd pour les Reins sont le meilleur de tous les remèdes pour les reins.

Bouchon, comté de Shefford, Qué., 24 février, (Spécial) — Mme Joseph Haché, avantageusement connue ici comme directrice de la poste, fait partie de la grande armée des Canadiennes qui ont essayé les Piles de Dodd pour les Reins et en ont obtenu de bons effets.

"C'est avec grand plaisir que je reconnais la valeur des Piles de Dodd pour les Reins," dit Mme Haché. "Je les emploie dans ma famille, de jeunes demoiselles et c'est un excellent remède."

Dans des milliers de familles canadiennes le vieux remède canadien, les Piles de Dodd pour les Reins, occupe la première place parmi les remèdes de famille. A cette saison ces piles ont une valeur toute spéciale. Le froid aux pieds et les rhumes affectent presque toujours les reins. Il en résulte une circulation loupée, de la lassitude et de la faiblesse dans tout le système. Si les reins sont tonifiés par les Piles de Dodd pour les Reins, les impuretés du sang, les maux de tête et le mal de dos disparaissent. Pour éviter la maladie de Bright, le rhumatisme, etc., tenez les reins en bon état en employant les Piles de Dodd pour les Reins.

OLEMNTA	BEUCE	OTOROTN	PIENGW
---------	-------	---------	--------

Avec les 4 groupes de lettres mêlées ci-dessus, pouvez-vous faire les noms de 4 grandes villes canadiennes bien connues? Si oui, vous pouvez prendre par la distribution de l'argent ci-dessous. Ce n'est pas chose facile. Mais avec de la patience et persévérance, vous pouvez peut-être en trouver 2 ou 3. A la personne qui en trouvera le plus nous donnerons \$100.00. La personne qui en trouvera le moins nous donnera \$50.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 4 nous donneront \$200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 5 nous donneront \$300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 6 nous donneront \$400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 7 nous donneront \$500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 8 nous donneront \$600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 9 nous donneront \$700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 10 nous donneront \$800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 11 nous donneront \$900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 12 nous donneront \$1000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 13 nous donneront \$1100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 14 nous donneront \$1200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 15 nous donneront \$1300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 16 nous donneront \$1400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 17 nous donneront \$1500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 18 nous donneront \$1600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 19 nous donneront \$1700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 20 nous donneront \$1800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 21 nous donneront \$1900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 22 nous donneront \$2000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 23 nous donneront \$2100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 24 nous donneront \$2200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 25 nous donneront \$2300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 26 nous donneront \$2400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 27 nous donneront \$2500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 28 nous donneront \$2600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 29 nous donneront \$2700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 30 nous donneront \$2800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 31 nous donneront \$2900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 32 nous donneront \$3000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 33 nous donneront \$3100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 34 nous donneront \$3200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 35 nous donneront \$3300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 36 nous donneront \$3400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 37 nous donneront \$3500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 38 nous donneront \$3600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 39 nous donneront \$3700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 40 nous donneront \$3800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 41 nous donneront \$3900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 42 nous donneront \$4000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 43 nous donneront \$4100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 44 nous donneront \$4200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 45 nous donneront \$4300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 46 nous donneront \$4400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 47 nous donneront \$4500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 48 nous donneront \$4600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 49 nous donneront \$4700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 50 nous donneront \$4800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 51 nous donneront \$4900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 52 nous donneront \$5000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 53 nous donneront \$5100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 54 nous donneront \$5200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 55 nous donneront \$5300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 56 nous donneront \$5400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 57 nous donneront \$5500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 58 nous donneront \$5600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 59 nous donneront \$5700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 60 nous donneront \$5800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 61 nous donneront \$5900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 62 nous donneront \$6000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 63 nous donneront \$6100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 64 nous donneront \$6200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 65 nous donneront \$6300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 66 nous donneront \$6400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 67 nous donneront \$6500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 68 nous donneront \$6600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 69 nous donneront \$6700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 70 nous donneront \$6800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 71 nous donneront \$6900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 72 nous donneront \$7000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 73 nous donneront \$7100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 74 nous donneront \$7200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 75 nous donneront \$7300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 76 nous donneront \$7400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 77 nous donneront \$7500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 78 nous donneront \$7600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 79 nous donneront \$7700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 80 nous donneront \$7800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 81 nous donneront \$7900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 82 nous donneront \$8000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 83 nous donneront \$8100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 84 nous donneront \$8200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 85 nous donneront \$8300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 86 nous donneront \$8400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 87 nous donneront \$8500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 88 nous donneront \$8600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 89 nous donneront \$8700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 90 nous donneront \$8800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 91 nous donneront \$8900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 92 nous donneront \$9000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 93 nous donneront \$9100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 94 nous donneront \$9200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 95 nous donneront \$9300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 96 nous donneront \$9400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 97 nous donneront \$9500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 98 nous donneront \$9600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 99 nous donneront \$9700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 100 nous donneront \$9800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 101 nous donneront \$9900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 102 nous donneront \$10000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 103 nous donneront \$10100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 104 nous donneront \$10200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 105 nous donneront \$10300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 106 nous donneront \$10400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 107 nous donneront \$10500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 108 nous donneront \$10600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 109 nous donneront \$10700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 110 nous donneront \$10800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 111 nous donneront \$10900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 112 nous donneront \$11000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 113 nous donneront \$11100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 114 nous donneront \$11200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 115 nous donneront \$11300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 116 nous donneront \$11400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 117 nous donneront \$11500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 118 nous donneront \$11600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 119 nous donneront \$11700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 120 nous donneront \$11800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 121 nous donneront \$11900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 122 nous donneront \$12000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 123 nous donneront \$12100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 124 nous donneront \$12200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 125 nous donneront \$12300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 126 nous donneront \$12400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 127 nous donneront \$12500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 128 nous donneront \$12600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 129 nous donneront \$12700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 130 nous donneront \$12800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 131 nous donneront \$12900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 132 nous donneront \$13000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 133 nous donneront \$13100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 134 nous donneront \$13200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 135 nous donneront \$13300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 136 nous donneront \$13400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 137 nous donneront \$13500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 138 nous donneront \$13600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 139 nous donneront \$13700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 140 nous donneront \$13800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 141 nous donneront \$13900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 142 nous donneront \$14000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 143 nous donneront \$14100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 144 nous donneront \$14200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 145 nous donneront \$14300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 146 nous donneront \$14400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 147 nous donneront \$14500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 148 nous donneront \$14600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 149 nous donneront \$14700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 150 nous donneront \$14800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 151 nous donneront \$14900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 152 nous donneront \$15000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 153 nous donneront \$15100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 154 nous donneront \$15200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 155 nous donneront \$15300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 156 nous donneront \$15400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 157 nous donneront \$15500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 158 nous donneront \$15600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 159 nous donneront \$15700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 160 nous donneront \$15800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 161 nous donneront \$15900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 162 nous donneront \$16000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 163 nous donneront \$16100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 164 nous donneront \$16200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 165 nous donneront \$16300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 166 nous donneront \$16400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 167 nous donneront \$16500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 168 nous donneront \$16600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 169 nous donneront \$16700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 170 nous donneront \$16800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 171 nous donneront \$16900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 172 nous donneront \$17000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 173 nous donneront \$17100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 174 nous donneront \$17200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 175 nous donneront \$17300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 176 nous donneront \$17400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 177 nous donneront \$17500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 178 nous donneront \$17600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 179 nous donneront \$17700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 180 nous donneront \$17800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 181 nous donneront \$17900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 182 nous donneront \$18000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 183 nous donneront \$18100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 184 nous donneront \$18200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 185 nous donneront \$18300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 186 nous donneront \$18400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 187 nous donneront \$18500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 188 nous donneront \$18600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 189 nous donneront \$18700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 190 nous donneront \$18800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 191 nous donneront \$18900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 192 nous donneront \$19000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 193 nous donneront \$19100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 194 nous donneront \$19200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 195 nous donneront \$19300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 196 nous donneront \$19400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 197 nous donneront \$19500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 198 nous donneront \$19600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 199 nous donneront \$19700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 200 nous donneront \$19800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 201 nous donneront \$19900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 202 nous donneront \$20000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 203 nous donneront \$20100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 204 nous donneront \$20200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 205 nous donneront \$20300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 206 nous donneront \$20400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 207 nous donneront \$20500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 208 nous donneront \$20600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 209 nous donneront \$20700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 210 nous donneront \$20800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 211 nous donneront \$20900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 212 nous donneront \$21000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 213 nous donneront \$21100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 214 nous donneront \$21200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 215 nous donneront \$21300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 216 nous donneront \$21400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 217 nous donneront \$21500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 218 nous donneront \$21600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 219 nous donneront \$21700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 220 nous donneront \$21800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 221 nous donneront \$21900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 222 nous donneront \$22000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 223 nous donneront \$22100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 224 nous donneront \$22200.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 225 nous donneront \$22300.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 226 nous donneront \$22400.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 227 nous donneront \$22500.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 228 nous donneront \$22600.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 229 nous donneront \$22700.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 230 nous donneront \$22800.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 231 nous donneront \$22900.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 232 nous donneront \$23000.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 233 nous donneront \$23100.00. Les personnes qui en trouveront le plus de 234

Feuilleton du "CANADA"

COEUR DE FRANCE

Par RENE D'ANJOU

(Suite) No 332.

Tout en réfléchissant, Yane s'habillait avec soin. Elle roulait ses beaux cheveux en un chignon haut, tel qu'il l'aimait, lui, telle qu'il la voulait, sans coiffe, mais de sa splendide chevelure blonde, puis, elle mit une robe simple, mais à la mode, et non le traditionnel costume à larges manches, bordé de velours, des Malouines. Ainsi vêtue, elle était ravissante, souple, mince, grande, son teint pur et frais, éclatant de santé, que l'ombre d'une houppe à poudre n'avait jamais terni, elle était l'antithèse de Jeanne, toujours maquillée et vêtue de robes à effets suggestifs.

Quand elle entra dans ce salon qu'elle aimait, où de longs mois s'étaient écoulés pour elle avec tant de douceur, elle éprouva une émotion. Les choses étaient changées de la guérison du Max. L'écriture n'était plus auprès de la chaise longue, le piano de la princesse était grand ouvert et chargé de musique.

Elle éprouva une surprise douloureuse. — Mais je ne vous reconnais plus, ma chère pécheuse, exclama Jeanne, c'est une nouvelle incarnation. Vous êtes la fille des faibles. Est-elle jolie, hein ?

La jeune fille avait pris sa visiteuse par la main et la menait devant la haute glace qui tenait tout un panneau et, l'une près de l'autre, ainsi posées, elles formaient un charmant tableau.

— Ce serait plutôt vous la fille, observa Yane, vous êtes plus brillante que moi.

— Voyez donc la complémenteuse, non, c'est décourageant, il n'y a plus d'enfant, parodie la comédienne, et, comme sa compagne s'approchait de la cheminée sur laquelle était posée une photographie de Max, elle la lui tendit.

— C'est bien lui, n'est-ce pas ? Il l'a fait faire quand je suis partie, pour que je l'emporte. Voyez, il a mis un mot :

"Ne m'oubliez pas."

— Comme il a changé, murmura la Bretonne, et sa réflexion s'attachait surtout au moral.

— Vous trouvez ? Il n'est pas trop décati depuis sa balafre, ça fera encore un mari sortable.

La Parisienne s'en alla vers le piano.

— Que voulez-vous écouter ?

— Je ne sais pas ; tenez, voilà une partition où Mme la princesse chantait souvent, tout y est joli.

— Oui, dites-moi ce que la princesse chantait pour que je le chante à son fils quand il sera là. Cette attention lui fera plaisir.

— Toute la musique qui est dans le dossier appartient à Mme la princesse. Seulement le meuble est fermé à clef, sans cela, il y a un beau temps que j'aurais déchiffré ce fatras.

Yane avait pris sur le piano un recueil des "Béchos de France" distribués, elle le feuilletait et, tout à coup, elle trouva, les yeux fixés sur une dédicace, écrite à la première page : "A ma chère petite amie Jeanne Anstetter, Max."

Alors, ils s'aimaient ! le portrait, le cahier de chant étaient une révélation ! Toute pâle, la jeune fille s'assit, tandis que sa rivale, sans se douter du ravage intérieur qu'elle venait de provoquer, attaquait de sa voix éclatante la romance de "Faust" :

Faites-moi mes vœux, etc.

Les sons vaguement entraînants dans l'âme d'Yane, atterrée ; elle comprenait maintenant le silence de son ami. Elle se sentait inférieure à Jeanne, incapable de briller, elle !

Elle contemplant les mains blanches, chargées de bagues, de Jeanne, qui glissaient alertes sur le piano. Son cœur blanc, ses ongles roses, ses cheveux savamment ondulés, et des larmes gagnaient ses yeux.

L'artiste aimait son art, elle chantait pour son propre plaisir et ce fut long. Quand elle s'arrêta, elle vit l'émotion de sa compagne et éclata de rire.

— Ah ! par exemple, la musique vous fait le même effet qu'à un petit chien de maman, quand je joue, il pleure.

— C'est que je pense à des choses, répondit Yane ; autrefois, lorsque le même air vibrail tel, nous étions tous là auprès de sa chaise longue. Il ne pouvait parler, il écoutait ravi, calmé par l'harmonie.

— Et sans doute aussi, par la présence de sa petite amie.

Yane rougit vivement.

— Je ne suis pas de son monde, moi ! Il est instruit, artiste et surtout si bon, l'âme élevée, noble, généreuse. Il mérite toutes les joies.

(A suivre)

Le Prés. Wilson libre d'agir

Le cabinet l'appuiera comme un seul homme et les deux Chambres décident de ne pas entraver son action dans le règlement des négociations diplomatiques.

Washington, 25. — Le congrès met fin aujourd'hui à ses délibérations, pour attendre les développements de la controverse sur la guerre sous-marine entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Les deux Chambres ont décidé, par une majorité écrasante, de ne rien faire qui puisse entraver l'administration dans son action pour mettre fin aux négociations diplomatiques en cours. Quelques-uns des avocats les plus ardents d'une loi empêchant les Américains de prendre passage sur les navires marchands armés ont continué à être actifs, et l'ancien secrétaire d'Etat Bryan leur télégraphie ses sympathies. La plupart d'entre eux, cependant, ont admis qu'il n'y avait pour eux aucune perspective d'action immédiate.

En ce qui concerne l'administration, les autorités ont déclaré ce soir que, quoiqu'il ne soit pas à désirer que les négociations prennent fin dès maintenant, elles ne s'opposeraient pas à un vote sur les résolutions pendantes relatives aux navires armés, si on le demandait. On a déclaré que les rapports venant du Capitoul, durant la journée, établissent de façon concluante que le Sénat et la Chambre appuieraient le président Wilson dans son refus de consentir à une diminution des droits des citoyens américains sur mer, tel que décrit dans sa lettre d'hier au sénateur Stone.

Le président réitéra ce qu'il avait dit dans cette lettre à l'Orateur Clarke, au leader de la majorité Kitchin, et au représentant Flood, président du comité de la Chambre sur les Affaires Etrangères, lorsqu'ils se présentèrent à la Maison Blanche pour définir la façon dont les législateurs envisageaient la situation, et se renseigner sur l'opinion de l'Exécutif.

Quoique des rapports tout à fait contraires soient arrivés d'autres sources au cours de la journée, l'Orateur Clarke, déclara qu'une résolution à l'effet d'avertir les citoyens américains de ne pas s'embarquer sur les vaisseaux armés, serait adoptée en Chambre par un vote de 2 à 1 si on en venait là.

La délégation de la Chambre retourna au Capitoul pour rapporter que le Président s'en tenait à sa politique.

Le Cabinet a discuté la question aujourd'hui, et l'un des secrétaires dit ensuite que les membres du Cabinet appuyèrent le Président comme un seul homme.

Il n'y a rien de changé à la situation diplomatique.

UNE GUERRE GERMANO-AMERICAINE N'EST PAS DANS L'INTERET DES ALLIES.

Paris, 25. — Le "Temps" discutant la situation entre les Etats-Unis et l'Allemagne, dit :

"Ni la Grande-Bretagne ni ses Alliés n'ont intérêt à voir se déclarer une guerre entre l'Allemagne et les Etats-Unis. La sympathie américaine suffit, et nous l'avons gagnée. On ne remarque pas, à Londres ou à Paris, la moindre tendance à intervenir dans la crise germano-américaine, soit dans le but d'amener une rupture, soit d'effectuer un compromis."

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

La candidature à M. Mayrand

Une assemblée des citoyens électeurs municipaux du quartier Delorimier, aura lieu mardi soir, le 29 courant, à la salle Corbell, 1091A, Mont-Royal Est, afin d'offrir la candidature à M. l'échevin George Mayrand.

Ennégés 50 heures à quelques milles de Québec

DES VOYAGEURS QUI SONT ARRIVÉS À QUÉBEC SUR LE TRANSCONTINENTAL ONT ÉTÉ LONGTEMPS CAPTIFS DANS UN BANC DE NEIGE, PRES DE ST-CASIMIR — AVENTURES PEU BANALES QU'ILS RACONTENT.

Québec, 25. — Captifs sur un convoi d'érable. Comme là encore, la quantité des comestibles était insuffisante pour les quatorze passagers en panne, invitation nous fut faite de partager avec les autres voyageurs, ce que nous avions besoin pour nous mettre sous la dent. C'est alors qu'il fut entendu entre les passagers qu'ils prendraient leurs repas au Chalet de la Pointe, au St-Louis ou au Chalet de la Pointe, de Québec.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT. "Pour ce qui est du coucher nous n'avions pas d'autre alternative que celle de rester dans notre wagon ou de coucher à la belle étoile."

"De notre côté nous nous installâmes dans notre wagon et nous eûmes tous les regards possibles pour l'épouse, — la seule femme parmi les passagers, — du gérant d'une grande usine de la Tuque."

"Dans l'intervalle, il fallait maintenir la vapeur dans la locomotive pour aussi continuer de chauffer le wagon où nous nous trouvions et les hommes durant le trajet de la neige dans la bouillotte afin de maintenir le niveau de l'eau nécessaire. Nous pûmes manger quelque peu, un brave Canadien ayant pu tuer un lièvre et une perdrix avec quoi son épouse nous fit du bon ragout."

"Lundi matin, l'ingénieur-mécanicien constatant qu'il ne pouvait pas faire plus que fonder la neige avec la vapeur qui lui restait dans la bouillotte, décida de nous laisser à nos passagers, non loin du poteau où l'opérateur Langlais avait installé son appareil télégraphique."

"Les voyageurs restèrent en panne 50 heures, et si la nuit de samedi à dimanche les passagers eurent à souffrir de la chaleur, il en fut tout autrement quand leurs wagons furent découverts."

UN BANC DE NEIGE DE 15 PIEDS "Vers 9 h. lundi matin, nous aperçûmes quatre locomotives occupées à se frayer un chemin dans un banc de neige dont l'épaisseur variait entre 13 à 15 pieds. Ce n'est que vers 3 h. que notre train put être reculé à la gare de St-Casimir pour prendre du charbon et de l'eau, mais il fallut reculer encore jusqu'à St-Marc, 5 milles plus loin — pour attendre les ordres."

"Vers 7 heures du soir, notre convoi partait de St-Marc en destination de la Tuque, mais un nouveau retard se produisit, la charrie dérailla."

VOILA QUE LA CHARRUE DÉRAILLA. "Les ouvriers durent travailler jusqu'à mardi matin pour remettre la charrie sur la voie. Vers 10 h., le convoi partait pour arriver à La Tuque, à 3 heures de l'après-midi."

"A part les six locomotives, trois charries et notre convoi, il y avait sur les lieux une équipe de 80 à 90 hommes."

"Les frais de pension furent payés par les employés qui ont fait tout le confort possible."

"Nous sommes enfin revenus à Québec, de ce voyage tout gardé souvenir."

EN QUÊTE DE QUELQUE NOURRI- TURE. "Ce n'était pas chose facile par la tempête qui soufflait, mais quatre des plus généreux partirent à travers les champs pour tâcher d'atteindre quelque maison dans le but d'avoir quelques provisions de bouche. A la première habitation que nous atteignîmes il nous fut impossible d'avoir quoique ce soit, la femme était seule, le mari était dans un chantier voisin, et il n'y avait juste dans la cuisine juste assez pour attendre une nouvelle venue. Dans l'impossibilité de nous vendre quoi que ce soit, la femme nous conseilla de nous rendre chez le voisin, qui se trouvait à 10 milles de là. C'était peu encourageant, mais fallait bien se soumettre."

"Les quatre courageux marcheurs se rendirent alors chez le voisin indiqué et ce, au prix de bien des fatigues. Chez ce voisin, on trouva bien du pain, du lard, du thé et du sucre."

LE HON. M. H. S. BÉLAND est en prison à Berlin

L'ANCIEN MINISTRE DES POSTES, FAIT PART DES ÉPREUVES DE SA CAPTIVITÉ À L'HON. M. BUREAU.

Ottawa, 25. — L'honorable Jacques Bureau, député de Trois-Rivières et ancien solliciteur-général dans l'administration Laurier, a reçu, hier, à Ottawa, une carte postale bilingue de timbres officiels, d'attestations diverses et de certificats de censure. Elle provenait de Berlin et lui était envoyée par l'honorable M. H. S. Béland, ancien ministre des postes dans le cabinet Laurier. C'était le premier message envoyé par M. Béland lui-même depuis des semaines. Il a écrit cette carte le 24 décembre dernier et il y fait ses souhaits de bonne année à M. Bureau, auquel il demande de faire aussi des souhaits en son nom à ses autres amis.

M. Béland écrit en français, il dit : "Ma pauvre femme est toujours très malade. Elle n'a pas quitté la chambre depuis les derniers trois mois. J'espère toujours pouvoir la rejoindre. C'est ce qui me rend ma captivité si pénible. Je suis en bonne santé et temps."

La carte porte, à son sommet, en allemand, estampée en encre rouge, les mots "d'un prisonnier de guerre". Une timbre circulaire, en bleu, avec que les armes allemandes au centre, indique que la carte provient de la prison militaire de Berlin. Une troisième timbre, ovale, en rouge, annonce que le contenu a été visé par le "Kommandantur" de Berlin ; une quatrième contient l'approbation du censeur. L'apposition de toutes ces estampes a pris onze jours.

Un timbre anglais officiel, brun, qui emplit sur toutes les inscriptions allemandes, annonce que la carte est parvenue le 5 février aux autorités militaires, à Londres.

L'honorable M. Béland dit qu'il a reçu une lettre de M. Bureau ; il dit également qu'il en a envoyé au moins une douzaine, en différents temps.

LE HON. M. H. S. BÉLAND est en prison à Berlin

L'ANCIEN MINISTRE DES POSTES, FAIT PART DES ÉPREUVES DE SA CAPTIVITÉ À L'HON. M. BUREAU.

Ottawa, 25. — L'honorable Jacques Bureau, député de Trois-Rivières et ancien solliciteur-général dans l'administration Laurier, a reçu, hier, à Ottawa, une carte postale bilingue de timbres officiels, d'attestations diverses et de certificats de censure. Elle provenait de Berlin et lui était envoyée par l'honorable M. H. S. Béland, ancien ministre des postes dans le cabinet Laurier. C'était le premier message envoyé par M. Béland lui-même depuis des semaines. Il a écrit cette carte le 24 décembre dernier et il y fait ses souhaits de bonne année à M. Bureau, auquel il demande de faire aussi des souhaits en son nom à ses autres amis.

M. Béland écrit en français, il dit : "Ma pauvre femme est toujours très malade. Elle n'a pas quitté la chambre depuis les derniers trois mois. J'espère toujours pouvoir la rejoindre. C'est ce qui me rend ma captivité si pénible. Je suis en bonne santé et temps."

La carte porte, à son sommet, en allemand, estampée en encre rouge, les mots "d'un prisonnier de guerre". Une timbre circulaire, en bleu, avec que les armes allemandes au centre, indique que la carte provient de la prison militaire de Berlin. Une troisième timbre, ovale, en rouge, annonce que le contenu a été visé par le "Kommandantur" de Berlin ; une quatrième contient l'approbation du censeur. L'apposition de toutes ces estampes a pris onze jours.

Un timbre anglais officiel, brun, qui emplit sur toutes les inscriptions allemandes, annonce que la carte est parvenue le 5 février aux autorités militaires, à Londres.

L'honorable M. Béland dit qu'il a reçu une lettre de M. Bureau ; il dit également qu'il en a envoyé au moins une douzaine, en différents temps.

LE HON. M. H. S. BÉLAND est en prison à Berlin

L'ANCIEN MINISTRE DES POSTES, FAIT PART DES ÉPREUVES DE SA CAPTIVITÉ À L'HON. M. BUREAU.

Ottawa, 25. — L'honorable Jacques Bureau, député de Trois-Rivières et ancien solliciteur-général dans l'administration Laurier, a reçu, hier, à Ottawa, une carte postale bilingue de timbres officiels, d'attestations diverses et de certificats de censure. Elle provenait de Berlin et lui était envoyée par l'honorable M. H. S. Béland, ancien ministre des postes dans le cabinet Laurier. C'était le premier message envoyé par M. Béland lui-même depuis des semaines. Il a écrit cette carte le 24 décembre dernier et il y fait ses souhaits de bonne année à M. Bureau, auquel il demande de faire aussi des souhaits en son nom à ses autres amis.

M. Béland écrit en français, il dit : "Ma pauvre femme est toujours très malade. Elle n'a pas quitté la chambre depuis les derniers trois mois. J'espère toujours pouvoir la rejoindre. C'est ce qui me rend ma captivité si pénible. Je suis en bonne santé et temps."

La carte porte, à son sommet, en allemand, estampée en encre rouge, les mots "d'un prisonnier de guerre". Une timbre circulaire, en bleu, avec que les armes allemandes au centre, indique que la carte provient de la prison militaire de Berlin. Une troisième timbre, ovale, en rouge, annonce que le contenu a été visé par le "Kommandantur" de Berlin ; une quatrième contient l'approbation du censeur. L'apposition de toutes ces estampes a pris onze jours.

Un timbre anglais officiel, brun, qui emplit sur toutes les inscriptions allemandes, annonce que la carte est parvenue le 5 février aux autorités militaires, à Londres.

L'honorable M. Béland dit qu'il a reçu une lettre de M. Bureau ; il dit également qu'il en a envoyé au moins une douzaine, en différents temps.

LE HON. M. H. S. BÉLAND est en prison à Berlin

L'ANCIEN MINISTRE DES POSTES, FAIT PART DES ÉPREUVES DE SA CAPTIVITÉ À L'HON. M. BUREAU.

Ottawa, 25. — L'honorable Jacques Bureau, député de Trois-Rivières et ancien solliciteur-général dans l'administration Laurier, a reçu, hier, à Ottawa, une carte postale bilingue de timbres officiels, d'attestations diverses et de certificats de censure. Elle provenait de Berlin et lui était envoyée par l'honorable M. H. S. Béland, ancien ministre des postes dans le cabinet Laurier. C'était le premier message envoyé par M. Béland lui-même depuis des semaines. Il a écrit cette carte le 24 décembre dernier et il y fait ses souhaits de bonne année à M. Bureau, auquel il demande de faire aussi des souhaits en son nom à ses autres amis.

M. Béland écrit en français, il dit : "Ma pauvre femme est toujours très malade. Elle n'a pas quitté la chambre depuis les derniers trois mois. J'espère toujours pouvoir la rejoindre. C'est ce qui me rend ma captivité si pénible. Je suis en bonne santé et temps."

La carte porte, à son sommet, en allemand, estampée en encre rouge, les mots "d'un prisonnier de guerre". Une timbre circulaire, en bleu, avec que les armes allemandes au centre, indique que la carte provient de la prison militaire de Berlin. Une troisième timbre, ovale, en rouge, annonce que le contenu a été visé par le "Kommandantur" de Berlin ; une quatrième contient l'approbation du censeur. L'apposition de toutes ces estampes a pris onze jours.

Un timbre anglais officiel, brun, qui emplit sur toutes les inscriptions allemandes, annonce que la carte est parvenue le 5 février aux autorités militaires, à Londres.

BONNES NOUVELLES APPORTÉES PAR Mme ADOLPHE SUZON.

Elle souffrait depuis longtemps de maux d'estomac et de tête, de faiblesse et de palpitations qui lui faisaient peur. Elle se dit maintenant bien guérie.

Il n'y a rien qui réconforte, comme les bonnes nouvelles, aussi nous faisons-nous un devoir d'apporter de bonnes nouvelles pour les malades, pour les femmes qui souffrent. La lecture des attestations de guérisons, que nous publions chaque semaine, jettera, nous l'espérons, un rayon d'espoir et de confiance dans l'esprit de celles qui souffrent. La maladie qui les afflige est de nature de même nature que celles que nous avons guéries chez d'autres femmes ; la faiblesse, l'anémie et tous les troubles particuliers à la femme les atteignent-ils, les Pilules Rouges les remettent rapidement.

Combien de femmes sont éloignées des grands centres, éloignées des médecins et des hôpitaux, comment pourraient-elles trouver un moyen de se soigner, comment trouveraient-elles un remède si elles ne liaient pas les journaux où des femmes décrivent leurs souffrances, les symptômes de leurs maux, les phases de leur maladie et l'effet qu'ont eu sur leur organisme les Pilules Rouges, le grand remède pour la femme souverain des femmes.

Que d'espoir a fait naître la lecture de ces guérisons et combien de femmes se sont traitées avec les Pilules Rouges, après une de ces lectures et se sont aussi guéries !

Lisez à ce sujet ce qui suit :

"Je souffrais de troubles d'estomac et de douleurs dans les membres depuis plusieurs années. J'avais essayé de beaucoup de remèdes, mais rien n'avait fait que m'aggraver le plus et cela de but en blanc. Souvent, mon cœur battait assez fort pour soulever mes vêtements ; il me semblait alors que j'allais mourir, je devenais faible et j'étais incapable de rien faire. J'avais lu dans les journaux que les Pilules Rouges sont d'une grande efficacité pour les femmes faibles et souffrantes, je m'en procurai. Elles m'ont fait

un bien extraordinaire et m'ont parfaitement guérie. Ce bon remède n'est aussi, plus tard, soulagé de bien des troubles de l'âge critique et, grâce à son efficacité, j'ai passé cette période sans être trop incommodée."

Mme ADOLPHE SUZON, 22 Maple, Spencer, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Le Dr E. Simard, qui a passé près de trois années en Europe, à étudier les maladies des femmes, sous la direction des célèbres docteurs spécialistes Capelle et DeVos, continue de donner des consultations au No. 274 rue Saint-Denis. Ces consultations se donnent tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, et sont absolument gratuites.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, Écrivez-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON N'EST PAS SATISFAITE

Elle demande qu'un bref de prohibition soit émis pour empêcher l'exécution du jugement sur la saisie de deux cents peaux de castor.

M. le juge Dugas a été appelé hier après-midi à rendre jugement dans une cause intéressante; celle qui se rattache à la compagnie de la Baie d'Hudson pour empêcher les effets d'une décision rendue par le tribunal de la Cour de Police en novembre dernier.

Il s'agit d'un procès qui occasionne un conflit de droits et qui met en présence au point de vue légal ceux d'une compagnie puissante avec ceux de la législature relativement à l'exercice de la chasse chez les sauvages, et aux profits qui peuvent en être retirés.

On se souvient qu'au mois de novembre dernier, M. R. P. Plante, l'un des gardes-chasse au service du gouvernement provincial, confisqua environ deux cents peaux de castors qu'il prétendait avoir été détenues illégalement par M. S. M. Walker, assistant-gérant de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Walker fut sommé de comparaître devant le juge St-Cyr et condamné à

l'amende prévue par la loi en semblables cas.

Maintenant, la Compagnie de la Baie d'Hudson a soumis une requête pour obtenir un bref de prohibition à l'encontre des procédures inscrites sous le prétexte que les motifs invoqués pour justifier la confiscation dérivent d'une juridiction qui n'appartient pas à la législature provinciale mais bien au pouvoir fédéral.

La traite des pelleteries, en ce qu'elle concerne les réserves affectées aux sauvages, n'a rien, à ce qu'il s'affirme, qui puisse la rattacher à la juridiction provinciale pour la bonne raison qu'elle est soumise aux règlements du ministère du Commerce.

Mrs Macpherson, C.R., et Meredith, C.R., représentaient à l'audience d'hier, la Compagnie de la Baie d'Hudson et M. Rinfret, le procureur-général.

Après l'audition des plaidoiries de part et d'autre, M. le juge Dugas a pris le jugement en délibéré.

Des statistiques sur nos écoles d'industrie

LE NOMBRE DES JEUNES PENSIONNAIRES DE NOS ECOLES INDUSTRIELLES A DIMINUE DANS UNE BONNE PROPORTION DURANT 1915. — 67 POUR CENT DE CES ENFANTS SAVAIENT LIRE ET ECRIRE LORS-QU'ILS FURENT RECUEILLIS PAR LES AUTORITES.

Depuis quelques années, on était accoutumé, dans les écoles industrielles subventionnées par la ville, à voir le nombre des jeunes pensionnaires augmenter sans cesse. C'est le contraire qui s'est produit durant 1915, selon les statistiques que nous fournit M. Albert Chevalier, directeur de l'Assistance Municipale.

Au commencement de l'année 1915, il y avait dans les diverses écoles industrielles, 331 pensionnaires. Au 31 décembre de la même année, il n'y en avait plus que 236. Si on met les chiffres en regard, la diminution ne paraît pas considérable à première vue, mais elle l'est certainement et ceux qui sont familiers avec la régie de ces institutions nous le diront avec un certain degré de satisfaction.

On sait où se recrutent les infortunés pensionnaires de telles institutions. La moyenne de leur âge est de 10 ans et 4 mois. Pauvres enfants, ils sont pour la plupart les victimes fatales de la misère et de l'abandon. Ils ont été les victimes de la société et c'est maintenant celle-ci qui les élève. Durant l'année 1915, la ville de Montréal n'a pas hésité à débours \$86,500 pour leur entretien.

Si on consulte les statistiques des grandes villes européennes et américaines, on voit, dans la plupart des cas, que ces enfants désertés re-

cueillis par les autorités, n'avaient pour ainsi dire que l'instinct animal, tant leur instruction et leur éducation avaient été négligées.

Dans la province de Québec, que des détracteurs s'appliquent à représenter comme composée d'illettrés, on se trouve en présence de ce fait extraordinaire que 67 pour cent des pensionnaires de nos écoles industrielles, dont la moyenne d'âge est de 10 ans et 4 mois, savaient lire et écrire lorsqu'ils furent recueillis par les autorités. Si on va un peu plus loin dans la statistique, on y voit que 27 pour cent avaient une instruction encore plus soignée, tandis que 6 pour cent seulement ne savaient ni lire ni écrire.

Parmi les pensionnaires, 6 pour cent sont des orphelins de père et de mère; 33 pour cent des orphelins de mère seulement; 41 pour cent des orphelins de père seulement, tandis que 18 pour cent sont des enfants dont les parents vivent encore, mais qui ont été victimes de l'indigence, de la maladie, de l'abandon ou de la mauvaise conduite.

On attribue généralement à la guerre la diminution du nombre des pensionnaires. Des pères qui étaient sans travail et indigents, ou même qui se livraient à une conduite désordonnée, sont enrôlés, donnant ainsi à leurs familles, avec une partie de leur solde, la subsistance qu'elles n'avaient pas auparavant.

AUJOURD'HUI AU CLUB DE REFORME

M. John H. Humphries

Traitera de représentation proportionnelle.

Lunch à 12.30 heures; discours à 2 heures.

On soumet aux autorités l'échelle des salaires raisonnables

UNE IMPORTANTE REUNION A L'HOTEL DE VILLE ENTRE LES DELEGUES DU BUILDERS' EXCHANGE ET DU CONSEIL DES METIERS EN CONSTRUCTION. — LES LISTES DE SALAIRES SONT SOUMISES AU BUREAU DES COMMISSAIRES.

Une réunion très importante au point de vue ouvrier avait lieu hier après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville. Des délégués du Builders' Exchange et du Conseil des Métiers en Construction se sont rencontrés, sous la présidence de M. Achille Latreille, inspecteur municipal des salaires raisonnables.

Comme on le devine, l'objet de cette réunion était de fixer l'échelle des salaires raisonnables payés par la ville à ses employés. Les délégués étaient, pour le Builders' Exchange, M. John Quinlan, président; D. H. change;

Métiers	Builders' Exchange	Conseil des Métiers en Construction
Maçons en pierre	\$0.40	0.60
Briquettiers	0.45	0.60
Ouvriers en fer	0.30	0.45
Structeurs ornementaux	0.27 1-2	0.45
Plâtriers	0.40	0.45
Lattes en métal	0.40	0.45
Lattes en bois	0.35	0.45
Ouvriers en tuile	0.45	0.50 à 0.55
Plombiers	0.40	0.42 1-2
Ajusteurs de plomberie	0.40	0.45
Apprentis-ajusteurs	0.25	0.45
Charpentiers	0.35	0.45
Tailliers de pierre	0.45	0.50
Tailliers de marbre	0.40	0.45
Ajusteurs de marbre	0.40	0.45
Peintres	0.30	0.40
Ouvriers en feuilles de métal	0.35	0.40
Electriciens	0.35	0.40
Ouvriers en ciment	0.40	0.40
Constructeurs d'ascenseurs	0.20	0.40
Manœuvres	0.20	0.20
Porteurs d'oiseaux	0.22 1-2	0.27 1-2
Apprentis-électriciens	0.22 1-2	0.27 1-2
Ouvriers-électriciens	0.22 1-2	0.27 1-2

Après une courte discussion, il a été décidé de soumettre ces listes à la

Les artistes qu'on entendra lundi soir

QUELQUES NOTES SUR LES ARTISTES BELGES QUI PRENDRONT PART AU CONCERT LUNDI, AU HIS MAJESTY'S.

Un des principaux artistes qui doit figurer au concert de la Compagnie d'Opéra Royal Belge, au théâtre "His Majesty's", lundi soir, le 28 février, c'est assurément M. Jan Collignon, le meilleur basse-baryton de Belgique. M. Collignon a été lié à tout événement musical en Belgique et depuis quinze ans il est en rapports avec les établissements d'opéra à Anvers et Bruxelles, avec le Kur-saal d'Ostende, de même qu'avec les fameux artistes Van Dyck, Delmas, Litvinne, Urtus.

Comme des milliers d'autres, M. Collignon a dû quitter précipitamment Anvers lors du bombardement. Une de ses maisons a été incendiée et une autre détruite par les obus. Un de ses fils lieutenant dans l'armée du Roi Albert a été fait prisonnier à Namur.

M. Collignon a eu l'offre d'un engagement comme basse-baryton dans un des principaux opéras de Wagner, au Metropolitan Opera House, New-York. De fait, il n'est pas un opéra de Wagner que M. Collignon ne connaisse. Récemment, en Belgique, il interprétait le rôle de Germannus dans Persulf.

Le répertoire de M. Collignon comprend 87 opéras de grands maîtres. Depuis le début de la guerre, M. Collignon a consacré son temps à chanter au bénéfice du fonds de secours belge. Il a paru dans plus de 70 concerts en Angleterre.

Mlle Daisy Jean, violoncelliste, et Mlle Gabrielle Radoux, pianiste, sont des artistes bien connus de Bruxelles. Mademoiselle Radoux est une élève de l'ancien compositeur Théodore Radoux, un directeur du Conservatoire de Liège. Elle a étudié sous des maîtres, tels que Mortelmans et Jan Block. Mlle Radoux est fort es-

timée du grand pianiste belge de Grief.

Mademoiselle Jean est non seulement une violoncelliste exceptionnelle, mais elle joue admirablement la harpe. On cite comme ses maîtres, N. Kisch, Chevillard, Weigartner, et elle est considérée comme la meilleure violoncelliste d'Europe.

Mlle Octavie Belloy, soprano, a joué depuis cinq ans les premiers rôles à l'Opéra Royal d'Anvers. Elle doit son éducation à Ernest Van Dyck et Henry Fontaine. Avec M. Collignon et autres artistes de renom, elle a joué à Anvers sous la direction de M. Frank van der Stucken, directeur de l'Orchestre Philharmonique de Cincinnati. Elle a aussi rempli les premiers rôles dans les opéras de Wagner, Gluck et Mozart.

Avant d'être chanteuse d'opéra, Mlle Belloy était connue à Anvers comme une actrice de talents exceptionnels. Les critiques de Londres disent qu'elle possède la voix la plus pure que l'on ait entendue depuis plus de dix ans.

Mademoiselle Belloy qui réside à Anvers lors du siège de cette ville, a dû fuir en Hollande avec sa famille. Récemment la Beecham Opera Co. de Londres offrait à Mlle Belloy un engagement qu'elle n'a pu accepter ayant offert ses services pour une tournée de concerts aux Etats-Unis et au Canada au bénéfice de l'Aide aux Belges.

M. Willis Flanagan, chanteur d'opéra, est un Irlandais-Américain. Il a étudié à Paris, Dresde et Milan et a joué des rôles importants dans plusieurs maisons d'opéra italiennes. Dans une tournée de concerts autour du monde, M. Flanagan a visité les Philippines, Shanghai, Hong-Kong, Pétrougrade et Moscou.

Les femmes de Montréal et leurs soeurs d'Ontario

SAMEDI PROCHAIN A 4 HEURES AURA LIEU A LA BIBLIOTHEQUE SAINT-SULPICE UN GRAND RALLIEMENT PATRIOTIQUE ET FEMININ.

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste convoque une grande assemblée patriotique qui aura lieu samedi prochain, à quatre heures dans la salle des conférences de la Bibliothèque Saint-Sulpice, afin de permettre aux Canadiennes-Françaises de témoigner de leur ardent sympathie pour leurs soeurs de l'Ontario qui défendent avec un si pur courage les droits méconnus de leurs collègues françaises. Cette manifestation sera très digne quoique fort enthousiaste; les femmes y apporteront leur esprit de fierté patriotique, et elles attesteront de leur attachement aux droits sacrés de leur langue, en faisant appel aux meilleurs sentiments de la race française et féminine. Elles font de cette question une question de dignité nationale, et les croient, pouvoir devoir provoquer l'expression publique de la parfaite admiration des Canadiennes-Françaises de Montréal pour leurs soeurs de

l'Ontario qui luttent si vaillamment pour sauvegarder l'enseignement de leur langue dans les écoles.

Une souscription sera ouverte, ce jour-là, et une grande quête sera faite dans l'assistance pour être versée au fonds de secours de l'Association de l'Ontario. L'assemblée proposera une résolution de sincère adhésion à la campagne qui se poursuit dans la province voisine et ce vote sera ensuite publié dans les journaux, et adressé aux principales résidences dans cette grande et redoutable question qui affecte l'avenir de notre race, avenir toujours si chèrement sauvegardé. Madame Landry, qui a témoigné en toute circonstance un si vif intérêt à la question sera l'invitée de la Fédération Nationale en cette circonstance.

Toutes les Canadiennes-Françaises se feront un devoir d'assister à cette assemblée solennelle et d'attester de leur inébranlable attachement aux droits sacrés de la langue française.

BLESSE A LA GUERRE, IL RESTE 20 HEURES SANS RECEVOIR DE SECOURS

Pénible odyssee du soldat Emile Goulet, de Québec, qui est revenu dans sa famille. Récit qu'il fait de ce qu'il sentit au milieu de la mitraille pendant cette éternité de douleur.

Québec, 25 — Parmi les soldats qui venaient d'arriver de la guerre se trouvait le soldat Emile Goulet, de cette ville. Notre compatriote a été blessé à une jambe et dans le côté droit, le 8 novembre, 1915, au combat qui eut lieu à Camille en Belgique. Voici le récit qu'il a fait de ce combat.

"Le 22e régiment Canadien-français, commandé par le major Hudson, était à Camille, en Belgique, et se trouvait placé dans les tranchées. A cet endroit, depuis plusieurs jours, lorsque la compagnie dont je faisais partie, composée d'une centaine d'hommes, tous des Canadiens-français, reçut l'ordre d'attaquer les tranchées occupées par les Allemands. L'assaut commença vers dix heures, avant-midi, le 8 novembre, 1915, et dura environ 24 heures. Au milieu du combat, je reçus une balle dans la jambe droite et une autre dans le côté droit.

"Je demeurai une vingtaine d'heures sur le champ de bataille avant d'être secouru et dus me faire moi-même un pansement.

"Notre compagnie réussit à s'emparer des premières tranchées allemandes, mais ces derniers voyant qu'ils ne pouvaient garder les autres, les firent sauter au moyen de mines, plutôt de les passer entre les mains des canadiens, dont ils ont une grande peur.

"Les Allemands semblent avoir beaucoup perdu de leur ardeur primitive. Au début de la guerre, pour chaque boulet que nous leur envoyions, ils nous répondaient par cinq ou six, mais maintenant ils semblent coupés de munitions et ne répondent que peu aux boulets qu'ils reçoivent.

"Les soldats allemands qui ont été faits prisonniers et que j'ai vus, semblent très fatigués de la guerre et ont hâte de voir se terminer la guerre. Je suis d'opinion que, au cours de l'été, les allemands vont cesser la guerre; ils perdent beaucoup de monde et sont épuisés."

Le major Asselin et la guerre aux panneaux

LE COMMANDANT DU 163e BAT. DIT QU'ON A TORT DE VOULOIR DETRUIRE CES PANNEAUX-RECLAME POUR LE RECRUTEMENT.

Le "Canada" rapportait hier qu'on avait démolé le panneau-reclame qui avait été érigé au Square St-Louis pour aider au recrutement du 163e bataillon; des journaux avaient prétendu que ce panneau avait été érigé là et dans les autres parcs sans autorisation; or, le major Asselin nous déclarait hier qu'on s'est évidemment mépris. Les panneaux qui ont été érigés pour le 163e ont été érigés avec l'autorisation du commissaire Ainey et du chef de police Campeau; de plus, il est entendu qu'ils sont là pour la saison d'hiver et qu'au printemps ils seront enlevés; on ne doit

donc pas prétendre qu'ils peuvent causer des dommages aux pelouses. Quant à la prétention que ces panneaux défigurent nos squares, le major Asselin, croit que cette prétention est injuste; les connaissances en art reconnaîtront en examinant les dessins que ces derniers sont des adaptations de grands dessins de l'artiste français Guillaume dont la renommée artistique est très grande.

Le major Asselin exprime donc le vœu que de nouveaux panneaux ne se produisent pas mais qu'en tout cas on ne les enlève pas sans qu'il n'y ait eu des dispositions pour les prévenir.

Belle soirée pour nos soldats blessés

LES ELEVES DU CONSERVATOIRE LASSALLE VONT DONNER UNE REPRESENTATION A L'HOPITAL DES SOEURS GRISES.

La soirée récréative donnée, hier soir, aux soldats blessés de l'hôpital militaire des Soeurs Grises, rue Guy, par un groupe d'élèves du Conservatoire Lassalle et plusieurs artistes de Montréal a été un franc succès.

Un magnifique programme avait été préparé par le professeur Lassalle et deux heures durant, il y eut musique, chant, déclamation. Nos glorieux blessés ont été grandement satisfaits, contents, reconnaissants de ce qu'on s'occupait ainsi d'eux pour les égayer et les distraire.

Le professeur Lassalle lui-même, a lu une belle poésie qui a fait perler les larmes aux yeux de plusieurs de ses auditeurs. Cette poésie intitulée: "Les Blessés de la Patrie", de François Fabié.

Rien ne peut mieux peindre l'état d'âme des braves et glorieux blessés, assis un peu partout dans la grande salle, que le mot suivant adressé au professeur Lassalle par un soldat qui a perdu une jambe. L'un des vers de Fabié portait que les "Blessés de la Patrie", seraient encore prêts à retourner au feu, si on voulait leur permettre. Le soldat, un Irlandais, qui comprend le français appela M. Lassalle et lui dit: "Tu as bien parlé, et c'est vrai que si l'on voulait m'accepter, je m'enrôlerais encore."

Au début de la soirée, M. Lassalle a prononcé une brève allocution. Il remercia le Lieutenant-colonel Barré, R. Genin et plusieurs autres.

Trois pompiers blessés dans une explosion

UN INCENDIE QUI S'EST DECLARE LUNDI SOIR AU No 310 BEAUDRY A FAILLI COUTER LA VIE A TROIS DE NOS BRAVES POMPIERS.

La journée d'hier a été une journée d'épreuve pour notre corps de pompiers.

A l'incendie Gallagher, sur la rue St-Jacques, quatre hommes étaient blessés (voir détail dans une autre colonne).

Hier soir, l'alarme 742, appelait les pompiers au No 310 de la rue Beaudry. Le feu faisait rage dans les hangars; les pompiers sous les ordres du chef adjoint St-Pierre et du chef de district Favreau, attaquèrent bravement le feu.

Au moment où les Lieutenants Bolduc, du poste No. 11 et Duval, du poste No. 8, ainsi que le pompier Rioux du poste No. 11, arrivaient à la hauteur du 2ème étage, une violente explosion ébranla le voisinage. C'était la fumée, qui concentrée dans les appartements, cherchait une issue; au milieu des débris de toute sorte on vit tomber les trois pompiers.

On s'empressa autour d'eux; retirés blessés assez gravement, ils furent dirigés sur les hôpitaux Notre-Dame et Général, par les soins de l'inspecteur Bélanger, du capitaine Ainey et du sergent Lemaire du poste No. 3.

Les pompiers continuèrent la lutte et après une demi-heure d'efforts ils se sont rendus maîtres du feu. Les dégâts causés tant par le feu, l'eau et l'explosion sont très élevés.

Une foule énorme attirée par le bruit de l'explosion et la rumeur que des pompiers avaient été blessés, envahissait les rues Beaudry et Ste-Catherine.

Un piquet de police faisait le service d'ordre.

UN INCENDIE, RUE DU CHAMPS-DE-MARS

Un incendie qui a éclaté, vers 5 h. 30, hier, au No 194 de la rue Champ de Mars, a causé des dommages assez élevés à la propriété. C'est Mme Barrette, qui tient une maison de pension à ce endroit qui a couru au poste central de police donner l'alarme.

Le capitaine Bourgeois a aussitôt téléphoné au poste de pompiers et faisait aussitôt sonner l'alarme à l'avertisseur 144.

Un pensionnaire du nom de Jean Goulet, pris d'un commencement d'asphyxie, a été conduit à l'hôpital Notre-Dame. Après avoir reçu les premiers soins, il s'est retiré chez des amis.

Le feu a causé quelques dommages; mais c'est surtout l'eau qu'il faut considérer de déverser sur les flammes qui ont causé le plus de dégâts.

On ne connaît pas l'origine de cet incendie.

TEL. ST-LOUIS 4088 Consultations De 9 a.m. à 5 p.m. Lundi, Mercredi et Vendredi. Bureaux ouverts le soir jusqu'à 9 h. P.M.

Dr Art. Fournier CHIRURGIEN-DENTISTE 1175 Saint-Denis, MONTREAL, 416-1-M-2-2

NOS DENTS Sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé). 162 rue St-Denis, Montréal.

The AUBOURN HOTEL COMPANY LIMITED Liqueurs et cigares de choix. Repas réguliers à 35c. JOLY, CHATELAIN, Gérant. 187 Boulevard Saint-Laurent

SERVICE ANNIVERSAIRE CHOQUET—Lundi, le 28 courant, 8 heures, à l'Église St-Joseph, rue Richmond, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Herculé Choquet, époux de la défunte Dufort. Parents et amis sont priés d'y assister.

TEL. BELL EST 1584. Chas. C. de Lorimier Fleurs Naturelles et Artificielles. 250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL (Près DeMontigny). Spécialité: Tributs floraux funéraires.

Le 22ème s'est couvert de gloire Une lettre de Lady Drummond à l'hon. M. Pelletier, à Londres.

Le Lieut.-Colonel P. Pelletier, agent général pour la province de Québec, à Londres, a reçu de Lady Drummond, surintendante de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, la lettre suivante:

"Cher M. Pelletier, "Vous apprendrez peut-être avec plaisir ce qu'un officier Canadien, de retour du front, me disait ces jours derniers. "S'il est un de nos bataillons qui gagne ses galons et se couvre de gloire, c'est le 22ème canadien-français. Ces hommes font preuve d'une telle bravoure et sont si prompts à saisir le moyen de se prendre les Allemands."

Le 150ème Bat. à Verdun On nous apprend que le 150ème a organisé pour ce soir, une grande assemblée patriotique, qui promet d'être des plus intéressantes. Les orateurs militaires bien connus dont les noms suivent prendront la parole:

Le Lieut.-Col. H. Barré, commandant du 150ème. Le Capt. Leprohon, le major Firmin Bissonnette, le Lieut. Murray et M. Cha-H. Quéry.

Le Lieutenant-Colonel Barré ainsi que le Capt. Leprohon, traiteront spécialement de la vie des tranchées et raconteront les principales batailles auxquelles ils ont assisté, car comme nous le savons ils sont restés tous deux du front de la guerre dernièrement.

Le Major F. Bissonnette, ainsi que le Lt. Murray, traiteront du devoir des Canadiens, dans le présent conflit qui ravage l'Europe entière.

M. Cha-H. Quéry, un des principaux orateurs de la Province, parlera aussi sur les mêmes termes. Cette assemblée sera tenue sous la haute présidence du maire de Verdun, M. Cha-H. Manning.

Nous connaissons l'hospitalité de la charmante ville de Verdun et nous sommes sûrs que l'assistance sera très nombreuse et dépassera la foule qui s'est rendue dans les autres quartiers pour écouter nos orateurs militaires.

Le moment est à notre avis des plus choisis pour une assemblée patriotique, en effet si on jette un coup d'oeil sur les journaux quotidiens, on s'aperçoit que la guerre entre dans une phase des plus intéressantes, depuis la grande offensive allemande sur Verdun, France.

Le 150ème Bataillon C.M.R., a eu l'heureuse idée d'ouvrir, au coin des rues Church et Wellington, un bureau de recrutement, qui a déjà assuré un bon nombre de recrues au 150ème.

Justice aux Alsaciens-Lorrains Nous avons eu la visite hier de notre interlocuteur français, dont nous publions la lettre il y a quelques jours dans les mêmes termes, et voici ce qu'il nous a dit au sujet de ses compatriotes d'Alsace-Lorraine:

"J'ai lu avec intérêt la lettre de Monsieur Lang et je trouve très justes et très fondées les récriminations qu'il fait. Mais si je n'ai pas parlé des Alsaciens-Lorrains, c'est que je croyais que tout le monde connaissait assez le cœur français des Alsaciens-Lorrains d'avant la guerre" et que, depuis le début des hostilités, leurs sentiments patriotiques vis-à-vis de la France n'ont pu que s'accroître et nous en avons les preuves par les décisions prises par le gouvernement français, vis-à-vis de tous les Alsaciens-Lorrains. Donc, Monsieur le Directeur, faites à Monsieur Lang et à ses compatriotes qui sont les nôtres, toutes mes excuses, le mot "province d'Empire" ne s'entendait que pour la terre et non les habitants, et ceci, espérons-le, pour bien peu de temps, car françaises par leur cœur et françaises par leur situation, les deux "provinces-sœurs" ne peuvent pas rester allemandes. Ce n'est pas moi, mais le regrettable Dénat qui le dit."

Sur ces paroles, notre interlocuteur prit congé, après que nous nous étions serré la main.

Société St-Jean-Bte Conférences au Monument National.

Au Monument National, dimanche, 27 février, à 2.30 heures p.m., conférence sur l'Hygiène, par le Dr O. N. Valin. Sujet: "Étude des aliments végétaux."

A 8 heures, p.m., conférence sur la géographie du Canada par M. Emile Miller. Sujet: "La Colombie Britannique."

Ces conférences seront illustrées de nombreuses projections lumineuses. Entrée libre.

Ils s'embarquent pour la grande poussée

UN NOUVEAU GROUPE DE RESERVISTES FRANCAIS EST PARTI LUNDI SOIR POUR REJOINDRE LEUR REGIMENT

De la gare Windsor, à destination de New-York, où ils prendront passage à bord du "Lafayette" sont partis les mobilisés français dont les noms suivent:

Joseph P. Drouin, Louis J. Pellet, Jean Verneer, Maurice Bon, Camille Chazeaud, Claude Couderc, Henri M. Debry.

Victor J. Gerbon, Amédée M. Girard, Jean-Baptiste Machabert, Claude M. Martinier, Ferdinand Neyron.

Tous partent enthousiastes et pensent arriver sur le sol de leur patrie, pour l'époque tant désirée de la grande poussée.

M. Archambault, du consulat-général de France, assistait au départ des mobilisés.